



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

- PV Comité Directeur du 20.11.2025
- Relevé de décisions du bureau du Comité Directeur du 03.12.2025
- PV Assemblée Générale du 18.10.2025
- Info PV Commission de Discipline du 10.12.2025
- PV Commissions restreintes de Prévention Médiation Education des 11.12.2025
- PV Commission d'Arbitrage du 28.11.2025
- PV Commission des Statuts et Règlements du 10.12.2025
- PV Commissions restreintes d'Organisation des Compétitions des 08.12.2025 & 11.12.2025
- PV Commission retraite du Statut de l'Educateur du 12.12.2025
- PV Commissions du Foot Animation des 08.09.2025 & 17.11.2025
- PV Commission retraite du Foot Animation du 11.12.2025

MEDAILLES

Comme chaque année, il est temps de récompenser vos dirigeantes et dirigeants méritants qui contribuent à la vie de vos clubs.

Afin de leur rendre hommage, vous trouverez ci-après le coupon réponse à compléter et à nous retourner **au plus tard le mercredi 17 décembre 2025**

Pour votre information, la remise des médailles aura lieu lors de la soirée des vœux du District le **vendredi 09 janvier 2026** – 19H00 – Salle Acapulco d'Ozoir la Ferrière.

Bulletin réponse dans ce numéro

LABELS - DEPOT DES DOSSIERS

Nous vous rappelons que **la date limite pour déposer vos dossiers de candidature aux différents labels (Jeunes FFF CA / Jeunes FFF CA Féminines / Jeunes FFF CA Futsal) est fixée au 15 Décembre 2025** dernier délai.

Pour pouvoir accéder aux dossiers, il est important de vous connecter à Footclubs via Google Chrome. Ensuite, vous devez aller dans « Projet Club » puis « Développer son club » et enfin sur « Autodiagnostic et Labellisation ».

Nous rappelons que l'obtention du Label Jeunes FFF CA est le critère indispensable pour pouvoir être automatiquement accepté à participer aux criteriums excellence proposés par le District.

Les clubs, ci-après, sont ceux en fin de labellisation au 30/06/25. Pour rappel, ces structures doivent impérativement établir une nouvelle candidature si elles veulent conserver leur label.

Label Jeunes FFF Crédit Agricole:

AS Chelles / RCP Fontainebleau / Jouarre FC / Lagny Messagers US / Le Mée Sports Football / FC Melun / Morêt Veneux Les Sablons FC / FC Mormant / Nandy FC / Sénart Moissy / Val d'Europe FC

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Féminines :

ES Cesson VSD / AS Chelles / FC Dammarie Les Lys / Joliot Groom's Futsal / US Lognes / CS Meaux Academy / FC Melun / MCG / Quincy Voisins US / Roissy en Brie US / Sénart Moissy / US Torcy PVMF

Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal :

Joliot Groom's Futsal / Torcy Futsal Evasion Urbaine

FORMATION « ARBITRE ASSISTANT DE CLUB »

La Commission Départementale de l'Arbitrage organisait une formation « Arbitre assistant de club » à destination des bénévoles des clubs qui effectuent cette mission lors des rencontres de leurs équipes tous les week-end **ce samedi 13 décembre 2025**.

Faute de participants la formation est annulée

NOEL DU FUTSAL - U7

Le District organise cette opération les :

Samedi 13 décembre 2025

- ◆ ST MARD
- ◆ CHELLES

Dimanche 14 décembre 2025

◆ CHÂTEAU-LANDON
(une place restante - pour vous inscrire contacter Jean-Marc ELIASY)

Les répartitions des plateaux ont été envoyées directement aux clubs concernés

FESTIFOOT

En fin de journal la répartition pour les plateaux organisés les :
◆ 13.12.2025

ENCOURAGEMENTS

Le District adresse ses plus vifs encouragements à ses représentants engagés dans les différentes coupes nationales

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
 - Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.
- . Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

⚠ Nous vous rappelons que les SMS ne sont pas pris en compte : en cas de besoin, il est impératif de contacter la permanence exclusivement par téléphone.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures
- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 13 et 14 décembre 2025



M. Ludovic VANTYGHEM
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSIONS

Mardi 16 décembre 2025
Commission des Statuts et
Règlements

-
17H00 (sous réserve)

Mercredi 17 décembre 2025
Commission de Discipline

-
17H00

Vendredi 18 décembre 2025
Commission d'Arbitrage

-
18H30

LE MEE

COMMISSION

Lundi 15 décembre 2025
Commission d'Organisation des
Compétitions

-
14H30

Médailles du District



Une nouvelle saison commence et, comme tous les ans, votre District veut récompenser vos dirigeants méritants qui, pendant des années, par leur fidélité et leur dévouement, vous permettent de gérer votre club, diriger et/ou accompagner vos équipes.

Ainsi, afin de leur rendre hommage, vous trouverez ci-dessous le coupon-réponse à compléter (1).

Conditions d'attribution :

- Etre licencié(e) « Dirigeant(e) »
- Justifier d'au moins 10 années de service au sein d'un même club.

Dépôt des candidatures :

Au plus tard le **mercredi 17 décembre 2025**. Aucune demande ne sera acceptée après cette date. Toutes les demandes devront être formulées sur l'imprimé figurant ci-dessous.

ATTENTION : Il ne sera accepté qu'une (1) candidature par Club.

CLUB :

NOM : PRÉNOM :

FONCTIONS OCCUPÉES : DE à

FONCTIONS OCCUPÉES : DE à

FONCTIONS OCCUPÉES : DE à

Ancienneté dans le Club : 10 ans ou plus (2)

15 ans ou plus

20 ans ou plus

Médailles déjà obtenue

DISTRICT

BRONZE
ARGENT
OR



année d'obtention
année d'obtention
année d'obtention

Médailles déjà obtenue

LIQUE

BRONZE
ARGENT
OR



année d'obtention
année d'obtention
année d'obtention



F.F.F

Médailles déjà obtenue

BRONZE
ARGENT
OR



année d'obtention
année d'obtention
année d'obtention



(1) Pour plusieurs dirigeants, n'hésitez pas à photocopier ce document

(2) Mettre des croix dans les cases correspondantes



Comité Directeur

PROCES-VERBAL du jeudi 20 novembre 2025 Montry – 18h30

Présidence : Philippe COLLOT.

Secrétaire : Jean-François DIDIER.

Présents : Christiane CAU - Isabelle CHILARD – Cédric GUILLOSO – Nathalie LECLERCQ - Monique MACHO (en visioconférence) - Bernard MARMION – Franckie MESSAOUD - Jean-Paul PEYRIN - Abdelhak RAJI (en visioconférence) - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM - Gérard VIVES – Dominique DA ROCHA.

Excusés : Pierre BILLARD – Farid RAACH - Gilles TANNIER.

Assistant : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif) – Abou KARAMOKO (CTD-PPF).

1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence. Il transmet son soutien à Pierre BILLARD (Médecin du District) pour la période délicate qu'il traverse et réitère les condoléances du District à la famille de Jean-Claude MAKSYMIUK – ancien Vice-Président de l'ex-District 77 Nord et père de Nicolas, notre Directeur Administratif.

Il souhaite la bienvenue à Nathalie LECLERCQ nouvellement élue au sein du Comité et à Abou KARAMOKO – nouveau CTD-PPF – rattaché au district et leur présente tous les vœux de réussite du district dans leurs nouvelles fonctions.

Il adresse ses félicitations aux clubs seine et marnais (EFPF – TORCY – PONTAULT-COMBAULT – MELUN) qui se sont brillamment qualifiés en Coupe de France (NIKE U18 – Gambardella - Filles / Garçons) et leur adresse les plus vifs encouragements pour le tour suivant.

Il revient sur les 2 réunions des nouveaux présidents de club (les 06 à Montry et 12/11 au Mée sur Seine), souligne la qualité des échanges et les remercie pour leur participation.

Puis, il effectue un point d'étape sur l'expérimentation menée dans le cadre du Nouveau label FFF. Les 2 premières réunions de secteur se sont tenues les 10 et 14/11, respectivement à Montry et au Mée sur Seine. Celles-ci avaient pour objectif de présenter aux 12 clubs volontaires le processus basé sur le projet club. Il rappelle également que cette expérimentation va s'étaler sur toute la saison.

2. PV Comité Directeur du 16/10/2025 et Relevé de Décisions de la réunion du Bureau du 05/11/2025

Le PV du 16/10/2025, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité. Puis, Philippe COLLOT revient sur les points abordés lors de la réunion du Bureau du 05/11/2025 et dont les thèmes ne figurent pas à l'Ordre du Jour de la réunion de ce soir.

3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

- **LFA / FFF**

Festival Foot U13 édition 2026 : celle-ci se déroulera les 06 et 07/06/2026 à Capbreton.

Contrats d'objectifs territoriaux : la situation de la saison 2025-2026 sera basée sur le renouvellement des aides financières allouées aux territoires en 2024-2025. Il s'agira d'une saison de transition compte tenu de l'organisation de Conférence nationale du football le 22 novembre prochain, qui visera à définir les prochaines orientations fédérales pour la période 2026-2029.

FAFA « Transport » - Délai entre l'achat et la revente d'un véhicule aidé : précision au cahier des charges 2025-2026 = un club aidé dans le cadre du FAFA Transport pour l'acquisition d'un véhicule doit le conserver au moins 5 ans avant une éventuelle revente de celui-ci.

Cette durée de 5 ans correspond à l'amortissement comptable d'une voiture. Afin de s'assurer du respect de cette modalité, il est nécessaire que le club bénéficiaire transmette au District au 31 décembre de chaque année, pendant 5 ans, l'attestation d'assurance du véhicule aidé. Ce document permettra aux instances de s'assurer que le véhicule aidé est toujours en possession du club. Les Districts devront alors solliciter directement les clubs aidés pour recenser ce document. Il est demandé aux Ligues de recenser l'ensemble de ces attestations sur leur territoire, les transmettre à la LFA le moment venu et si besoin, tenir informé la LFA des véhicules revendus.

En effet, si le club revend le véhicule aidé avant ce délai de 5 ans, ce dernier devra rembourser partiellement la FFF en prenant en compte le nombre d'années d'utilisation du véhicule (exemple : un club a bénéficié d'une aide FAFA Transport d'un montant de 10 000 €. Le véhicule a été utilisé pendant 3 ans et a été revendu. Le club devra alors rembourser la FFF de 4 000 €).

Puissance Foot – Lancement de la saison 2025-2026 : l'ensemble des clubs volontaires est invité à s'engager dans le dispositif Puissance Foot, relatif à l'accompagnement scolaire au sein des clubs de football. L'objectif : aider les jeunes licenciés à concilier réussite sportive et réussite éducative, et permettre aux clubs de jouer un rôle actif dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire.

L'engagement et les actions « Puissance Foot » des clubs sont désormais consultables directement sur la plateforme « Portail bleu », via un outil dédié disponible dans « Développer son club ». Cet espace permet de suivre en temps réel l'engagement et les actions menées par les clubs sur le terrain.

Les livrets d'activité commandés par les clubs seront livrés dans les prochaines semaines au sein des districts. Tout au long de la saison, des activités en lien avec Puissance Foot sont organisées : La dictée Puissance Foot et la Correspondance Puissance Foot. Les clubs pourront s'inscrire à ces deux animations directement via la plateforme « Puissance Foot ».

Une phase test en lien avec Projet Voltaire est en cours pour étudier la possibilité de fournir un nouvel outil aux clubs engagés.

Programme Éducatif Fédéral : au 04/11/2025, le nombre de clubs engagés est de 2 788 (107 en attente de validation par les Ligues et Districts) dont 666 (24%) ont remonté à minima une action. Au 12/11/2025, le nombre de clubs engagés est de 2 865 (91 en attente de validation par les Ligues et Districts) dont 779 (27%) ont remonté à minima une action. Le Challenge National PEF 2026 sera organisé en juin 2026 :

- Jurys départementaux : 18 au 22 mai 2026
- Jurys régionaux : 25 au 29 mai 2026
- Évènement final à Clairefontaine : Week-end du 27 et 28 juin 2026

Propositions de modifications aux textes fédéraux impactant les districts qui seront soumises aux votes le 13/12/2025 (AG FFF)

- [Licences club](#) = il est proposé qu'à l'avenir la modification des règlements des Licences club relève de la compétence du Comité Exécutif et non plus de l'Assemblée Fédérale. En

revanche, la modification des règlements des Labels resterait de la compétence de l'Assemblée Fédérale.

- **Recommandations de l'AFA** = Il est proposé d'apporter certaines dispositions nouvelles dans les statuts-types des Ligues et Districts, afin de rendre applicable le Code de conduite de la FFF, conformément aux recommandations formulées par l'Agence Française Anticorruption à la suite du contrôle finalisé en 2024. Il est ainsi proposé de compléter les conditions d'éligibilité et les incompatibilités des Présidents et membres des Comités de Direction des Ligues et des Districts. Il est également proposé de compléter et préciser l'obligation de transmission de documents des Ligues et Districts à la FFF, afin de permettre un traitement plus rapide dans le cadre de la réalisation d'enquêtes ou audits, résultant par exemple d'alertes internes.
- **Coupe NIKE Féminine U18** = ajouter la Coupe Nike Féminine U18 dans certains articles des Règlements Généraux dans lesquels il est fait référence à la Coupe Gambardella, dans la mesure où la Coupe Nike Féminine U18 correspond à la Coupe Gambardella des féminines.
- **Participation des U16F et U17F en SEN F** = il est proposé de permettre aux joueuses U16 F et U17 F de jouer sans limitation en Senior F (**avis défavorable de la Section « Révision des textes »**).
- **Caméras embarquées** = il a été relevé sur les dernières années une hausse inquiétante des actes de violence physique et/ou verbale et ce en particulier envers les officiels, dont notamment les arbitres, mais pas uniquement puisque des cas de violences envers des joueurs ont également été relevés. Les mesures prises jusque-là ne permettant pas d'endiguer ce phénomène, il a été décidé d'équiper les arbitres centraux de caméras individuelles lors des rencontres amateurs officielles de football, sur décision de la Ligue ou du District concerné(e) et dès lors que ces rencontres présentent des risques en termes de sécurité (le recours à ce dispositif restant facultatif). Le dispositif relatif à ces caméras embarquées a été officiellement intégré dans l'article 136 los de la dernière Assemblée Fédérale. Il est proposé aujourd'hui de compléter les modalités de recours à ce dispositif, par la création d'une annexe dédiée, conformément aux recommandations du Ministère des Sports et de la CNIL.
- **Transmission du rapport d'instruction** = mise en conformité avec la disposition suivante de l'annexe I-6 du code du sport (règlement disciplinaire type) selon laquelle le rapport d'instruction doit être adressé à la personne poursuivie, ce qui n'est pas prévu actuellement dans le Règlement Disciplinaire FFF : « Lorsque l'affaire fait l'objet d'une instruction, la personne chargée de l'instruction établit un rapport qu'elle adresse à l'organe disciplinaire et à la personne poursuivie au vu des éléments du dossier et de tout renseignement recueilli par tout moyen ».
- **Activités d'Intérêt Général** = il est proposé de mettre en place les activités d'intérêt général pour les clubs, pour remplacer ou compléter une sanction, comme cela est déjà prévu pour les sanctions à l'égard des personnes physiques.
- **Lutte contre les incivilités envers les arbitres** = au regard de l'augmentation des incivilités envers les arbitres et afin de lutter contre cette dérive, il est proposé d'augmenter, à hauteur de 20%, les sanctions actuellement prévues dans le Barème Disciplinaire, pour les comportements repréhensibles visant les officiels, à partir d'un certain niveau de gravité.

• **LPIFF**

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors des réunions « Président LPIFF / Présidents de District » du 12/11 et du Comité Directeur du 17/11/2025.

- **Convention Cadre Ligue / District** : celle-ci a été validée par les districts et la ligue.
- **Journées inter-régionales du Football** : les districts et la ligue participeront à cette réunion fédérale les 24 et 25/11/2025 à Marcq en Baroeul.
- **Représentation des clubs au sein des AG de district** : après échange entre les participants, il apparaît nécessaire d'harmoniser les règlements entre tous les districts (suppression des plafonnements et réduction du nombre de pouvoirs entre clubs).
- **Effectifs licenciés** : à date, la LPIFF compte **290 186** licenciés, soit une baisse de **4453** licences (-1.52%). Un groupe de travail sera créé pour analyser les raisons de la baisse des effectifs « Foot Animation » et proposer des solutions pour endiguer le phénomène.

- **Projet de Colloque Médical** : celui-ci se tiendra le 26/01/2026 au siège de la LPIFF. Celui-ci aura pour objectif de sensibiliser les éducateurs à déceler les signes de commotion cérébrale, les risques de mort subite, à l'expulsion dentaire, à les sensibiliser à l'alimentation chez l'adolescent sportif et sur le sport santé.
- **Assemblée Générale LPIFF du 20/12/2025** : validation de l'Ordre du Jour – d'une modification réglementaire pour la Coupe de France U18F intégrant le principe du « remplaçant / remplacé » - du budget 25/26 réactualisé et 26/27 – et du bilan financier 24/25. Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 574 592 € pour 12 657 206 € de produits et 12 082 414 € de charges. 48% des produits concernent des reversements. L'affectation du résultat est de 400 000 € pour les travaux de Morfondé et de 174 492 € en report à nouveau.
- **Assemblée Générale LPIFF dématérialisée des 10 et 11/11/2026** : 50% des clubs étaient présents ou représentés, pour 63% des voix. Les 6 candidat-e-s devant constituer la Délégation IDF lors de l'AG FFF ont été élu-e-s.
- **Commission d'Éthique** : la LPIFF va prochainement en créer une.
- **Appel à projets** : la LPIFF propose de participer financièrement aux actions des districts dans les thèmes suivants =
 - Football d'Animation (endiguer la baisse des effectifs)
 - CRPME / CDPME (fonctionnement collaboratif)
 - Accompagnement des clubs en difficulté (Solidarité Clubs)
 - Recrutement des arbitres et des délégués

4. La Vie du District

- **Agenda – Planning des activités**

21/11/2025 : Bureau du Collège des Présidents de District.

22/11/2025 : Collège des Présidents de District à Clairefontaine.

22/11/2025 : Conférence Nationale du Football à Clairefontaine.

03/12/2025 : Bureau 77 en visioconférence.

08/12/2025 : CD LPIFF.

09/12/2025 : CD 77 au Mée sur Seine.

11/12/2025 : réunion des Présidents de District.

16/12/2025 : Conseil des Présidents à Montry.

18/12/2025 : Conseil des Présidents au Mée sur Seine.

19/12/2025 : Repas de Noël des salariés.

20/12/2025 : AG LPIFF.

Les invitations aux réunions du Conseil des Présidents seront transmises dans les prochains jours.

Par ailleurs, le Comité Directeur échange sur le schéma d'organisation à imaginer pour le Dîner des Commissions du 20/06/2026.

- **Plan de Communication du District 2025/2026**

Feryel ZEROUAL présente le Plan de Communication du District pour la présente saison. Le Comité Directeur valide la proposition et la remercie pour l'excellent travail présenté.

- **Suivi des effectifs, à date**

Le District enregistre à ce jour un effectif de **44 638** licencié-e-s, soit **-1,23 %** vs 2024/2025 (- 556 licences).

Effectif Global	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	27595	27791	-0,71%	-196
Nouvelles licences	11785	12476	-5,54%	-691
Mutations	5258	4927	6,72%	331
TOTAL	44638	45194	-1,23%	-556

Statistiques Licenciés par Sport				
	25/26	24/25	%	Écart
SEN Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5049	5515	-8,45%	-466
Nouvelles licences	1933	1814	6,56%	119
Mutations	1317	1136	15,93%	181
TOTAL	8299	8465	-1,96%	-166
SEN Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	330	270	22,22%	60
Nouvelles licences	143	145	-1,38%	-2
Mutations	78	94	-17,02%	-16
TOTAL	551	509	8,25%	42
Jeunes U14 à U18 Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	5134	4982	3,05%	152
Nouvelles licences	1179	1299	-9,24%	-120
Mutations	1476	1477	-0,07%	-1
TOTAL	7789	7758	0,40%	31
Jeunes U14 à U18 Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	713	702	1,57%	11
Nouvelles licences	219	277	-20,94%	-58
Mutations	213	211	0,95%	2
TOTAL	1145	1190	-3,78%	-45
Foot Animation Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	10681	11035	-3,21%	-354
Nouvelles licences	5155	5343	-3,52%	-188
Mutations	1704	1619	5,25%	85
TOTAL	17540	17997	-2,54%	-457
Foot Animation Féminines	25/26	24/25	%	Ecart
Renouvellements	629	734	-14,31%	-105
Nouvelles licences	512	637	-19,62%	-125
Mutations	87	122	-28,69%	-35
TOTAL	1228	1493	-17,75%	-265
SEN FUTSAL Garçons	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	311	257	21,01%	54
Nouvelles licences	155	229	-32,31%	-74
Mutations	80	77	3,90%	3
TOTAL	546	563	-3,02%	-17

SEN FUTSAL Féminines	25/26	24/25	%	Écart
Renouvellements	12	29	-58,62%	-17
Nouvelles licences	29	29	0,00%	0
Mutations	9	14	-35,71%	-5
TOTAL	50	72	-30,56%	-22

• **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHEM informe le Comité Directeur d'un recours déposé dans le cadre des élections professionnelles et en explique les raisons. Afin de ne pas perdre inutilement du temps à le contester avec une issue incertaine, le district a pris la décision de reprogrammer des élections.

Il revient sur les primes exceptionnelles attribuées aux salariés et les remerciements de ces derniers.

Il précise que les entretiens annuels des salariés sont en cours, sachant qu'il reste à réaliser ceux du Directeur Administratif, de notre comptable et des trois salariés administratifs.

Il fait un point d'avancement sur le dossier d'harmonisation des horaires de travail des salariés administratifs des deux sites, ainsi que celui du télétravail.

Philippe COLLOT propose de reconduire une nouvelle fois cette saison l'attribution de chèques cadeaux aux salariés pour la période de Noël, ce que le Comité Directeur approuve.

• **Suivi des actions en cours**

Pilotage du Plan d'Actions de la Mandature 2024/2028

Jean-Marie RENAUD présente un point d'avancement des actions mises en place ou en cours. Puis, après échange entre tous les membres, le Comité Directeur décide la planification des nouvelles actions à entreprendre.

Projet d'aménagement du terrain synthétique de Montry

Le Comité Directeur engage une réflexion sur la construction d'un espace « tribune » et d'une main courante. Il examine un premier devis concernant la démolition de l'existant et la réalisation de gradins en ciment. Une autre option via la mise en place d'un « container » est également à l'étude et un devis a été demandé.

Après échange entre les participants, le Comité Directeur décide de poursuivre ce projet et de solliciter également un devis pour la pose d'une main courante.

• **Affaires financières**

Commande des équipements 2025/2026

Philippe COLLOT rappelle les termes de la convention de partenariat avec Sport Passion – Ekinsport. Gérard VIVES – Trésorier Général - propose au Comité Directeur de se laisser la possibilité de commander les équipements nécessaires (hors textile) dans le cadre de l'accompagnement des clubs, auprès d'une autre société qui présenterait des tarifs moins onéreux. Le Comité Directeur valide ce principe.

Accompagnement des clubs

Le Comité Directeur examine la proposition d'attribution du Label Club Inclusif pour le club de l'ASPO. Considérant la fiche de visite établie par le technicien chargé de ce dossier, le Comité Directeur valide l'obtention du Label pour la Saison 2025/2026.

Dossier FAFA Transport du District

Philippe COLLOT informe le Comité Directeur que le dossier a été validé par la Commission Régionale FAFA et que qu'il sera soumis à la Commission Fédérale le 28/11/2025. La signature du bon de commande pourra être effectuée à l'issue du processus.

Application de l'Article 10.1 des Statuts du District / Article 3.5 du Règlement Sportif Général du District

Gérard VIVES – Trésorier Général - informe le Comité Directeur que 2 clubs sont toujours en infraction avec l'Article 3.5 du Règlement Sportif Général :

- **ASC CHANTERINE FUTSAL** une mise en demeure de procéder à la régularisation de la situation a été transmise le 15/11/2025,
- **FS ESBLY FOOTBALL** : un courrier a été adressé au club lui rappelant son infraction avec l'Article 3.5 du RSG depuis le 19/09/2025 et des dispositions réglementaires appliquées depuis cette date.

• Affaires sportives

Critérium U15 à 8

Après confirmation des clubs souhaitant l'organisation de cette pratique malgré le faible effectif, le Comité Directeur entérine sa mise en place.

Championnat U14 D2

Compte-tenu du retour favorable de la majorité des clubs au sondage transmis, le Comité Directeur valide la désignation systématique d'un arbitre officiel sur les rencontres de ce championnat.

Appel à candidatures pour les Finales Départementales 2025/2026

Le Comité Directeur décide d'ouvrir l'appel à candidatures pour l'organisation des Finales Départementales 2025/2026. Il confie la gestion de ce dossier à Cédric GUILLOSO – Vice-Président.

- Finales Départementales Festival U13 : **28/03/2026**
- Finales Départementales U11 : **11/04/2026**
- Finales JDC : **18/04/2026**
- Finales Foot Passion : **02/05/2026**
- Finales Féminines à 11 : **03/05/2026**
- Finales des Critériums Féminins à 8 : **08/05/2026**
- Finales U10/U12 : **08/05/2026**
- Finales Futsal : **entre le 18 et le 31/05/2026**
- Finales Départementales à 11 : **30 et 31/05/2026**
- JND : **13/06/2026**

Calendrier des Coupes Départementales U15F / U18F

Le Directeur Administratif rappelle que cette compétition concerne les équipes évoluant au niveau régional. Compte-tenu que toutes les dates du calendrier ont été utilisées par les compétitions régionales, il propose au Comité Directeur de programmer les dates « limite » de jeu, ci-après, pour les deux catégories, ce que ce dernier approuve.

- 10/01 (Cadrage)
- 31/01 (1/8)
- 07/03 (1/4)
- 04/04 (1/2)
- 03/05 (Finales)

• **Vie des Clubs**

Examen des demandes spécifiques

FC COULOMMIERS : demande d'engagement d'une équipe U18F en SEN D1, compte-tenu qu'un Critérium à 8 pour la catégorie U18F n'a pas pu être organisé cette saison en raison d'un nombre d'engagements insuffisant. [Considérant que le Championnat SEN D1 FEM a déjà débuté, considérant que l'effectif de l'équipe ne comprend que 6 joueuses U18 pouvant évoluer en SEN, le Comité Directeur ne peut malheureusement pas valider l'engagement.](#)

CHAMPS FCC : demande de pouvoir engager une équipe en SEN D2. [Considérant que le Championnat a débuté depuis 7 journées et que le calendrier se situe sur une grille de 14, le Comité Directeur ne peut malheureusement pas accéder à la demande. Toutefois, le District lui transmettra la liste des clubs exempts par journée afin de pouvoir organiser des matchs officiels mais amicaux.](#)

LA FERTE SOUS JOUARRE : demande à pouvoir engager une équipe en catégorie U16 D3. [Considérant que le championnat a débuté depuis 6 journées, que le calendrier se situe sur une grille de 12 équipes avec seulement 8 équipes restantes, ce qui permettrait de planifier les rencontres, le Comité Directeur valide l'engagement.](#)

• **Affaires Administratives**

Commissions / Fonctions

Guillaume ANDRE : informe de sa démission de la Commission Départementale FUTSAL. [Philippe COLLOT informe le Comité Directeur d'un échange qu'il a eu avec l'intéressé et des explications données pour justifier sa décision. Le Comité Directeur reconnaît les difficultés rencontrées depuis la saison dernière dans l'organisation de la pratique FUTSAL face aux phénomènes de violence et d'incivilités mais regrette les raisons de ce départ. Il le remercie pour les services rendus au football départemental.](#)

Mohammed ZAOUIA : après avoir suivi le programme de formation, informe renoncer à sa prise de fonction. [Le Comité Directeur prend note et le retire des effectifs.](#)

Cédrick BLANQUET : fait acte de candidature pour devenir délégué officiel du District. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

Massama CAMARA : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

Christophe GOURDIN : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Discipline. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

Reprise des dossiers

Joseph SOUCI : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Statuts et Règlements. [Demande toujours en attente suite à l'impossibilité de contacter l'intéressé.](#)

Serge BAKEK : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [En attente du courrier officiel de candidature du candidat.](#)

Céline BOURSETTE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Morgan BARBE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Technique. [Transmis au Président de la Commission pour avis.](#)

Mathieu TOXE : fait acte de candidature pour intégrer la Commission Foot Animation. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

Fabrice ZANNIER : fait acte de candidature pour intégrer la Commission de Discipline. [Après avis du Président de la Commission, le Comité Directeur valide la candidature.](#)

CDIF : la Présidente a émis le souhait de cesser ses fonctions tout en restant membre de la commission. Le Comité Directeur la remercie chaleureusement pour tout le travail réalisé depuis de nombreuses années. Les membres de ladite commission proposent la candidature de Patricia GUILIANI pour lui succéder, [ce que le Comité Directeur valide.](#)

CDPME : Jean-François DIDIER informe le Comité Directeur de la complexité de plus en plus grande à gérer les dossiers de prévention liés à l'organisation de certaines rencontres FUTSAL.

Formation des référents « prévention – sécurité » des clubs 77

Dans le cadre de la lutte contre les violences et les incivilités, un module de formation sera dispensé le 31/01/2026 sur un site à déterminer. Une réunion commune CRPME / CDPME se tiendra début janvier afin de coordonner l'organisation de cette session. Jean-François DIDIER est chargé par le Comité Directeur de la gestion de ce dossier.

CDOS : lutte contre les violences et les incivilités et VSS

Philippe COLLOT informe les membres du Comité Directeur avoir été sollicité par le CDOS pour un échange de bonnes pratiques sur ce thème. Les dates retenues sont le 27/01/2026 au Mée sur Seine et le 05/02/2026 à Montry. L'objectif est de présenter aux autres structures sportives seine-et-marnaise le Plan Départemental de lutte contre les violences, les incivilités et les VSS.

5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur

Externe

21/10/2025 : Collège Sport'Avenir 2025/2026.

23/10/2025 : CFFP. Cérémonie des prix nationaux du Fair-Play du 27/11/2025.

29/10/2025 : enquête SDJES. Besoins en équipements sportifs – Mutualisation des équipements sportifs scolaires.

30/10/2025 : COSMOS. 20 ans de la CNS du 26/11/2025.

30/10/2025 : CDOS. Rencontres du CDOS du 22/11/2025.

10/11/2025 : CDOS – Ciné-Débat « Sport et Inclusion ».

13/11/2025 : CDOS. Lancement de la Soirée de Lutte contre les violences et les incivilités.

14/11/2025 : ANPDF. Dispositif Move'See.

14/11/2025 : AG COSMOS du 16/12/2025.

17/11/2025 : DRAJES. Formation FCC pour les SC.

LPIFF

30/10/2025 : réunion CTD-DAP du 06/11/2025

04/11/2025 : COMPTE-RENDU DU LA RÉUNION CRPME/CDPME du 03/11/2025.

07/11/2025 : formation des référents « prévention – sécurité » des clubs.

07/11/2025 : documents suite à la réunion CRPME/CDPME du 03/11/2025.

13/11/2025 : CD LPIFF du 17/11/2025.

13/11/2025 : réunion d'informations FAFA le 15/11/2025.

FFF/LFA

24/10/2025 : appel à candidatures pour les phases finales FUTSAL des 16/05 et 20/06/2026.

31/10/2025 : Conférence Nationale du Sport du 22/11/2025.

06/11/2025 : invitation Journées Interrégionales du Football.

14/11/2025 : Ordre du Jour de la réunion du Collège des Présidents de District.

14/11/2025 : Logiciel FAL. Nouvelle interface. Visioconférence du 04/12/2025.

14/11/2025 : obligations d'affichage / lutte contre les violences.

17/11/2025 : lancement de l'appel à projets « Trophées des Territoires Innovants 2025-2026 »

Clubs

20/10/2025 : NANDY FC. Suite du Communiqué du District.

22/10/2025 : AS CHELLES. Création d'une Section FUTSAL.

06/11/2025 : AC VILLENOY. Encadrement des jeunes.

06/11/2025 : US LAGNY. Opération « du stade vers l'emploi.

12/11/2025 : FC MORMANT. FMI.

14/11/2025 : US LAGNY. Invitation à un match de gala dans le cadre du Téléthon le 06/12/2025 à Chanteloup.

15/11/2025 : EPPF. Utilisation des réseaux sociaux.

18/11/2025 : US TORCY. 8^{ème} Tour de Coupe de France.

6. Comptabilité

Gérard VIVES informe le Comité Directeur que la situation comptable du district est actuellement à jour et qu'il n'a pas d'autres commentaires à apporter.

7. Technique

Abou KARAMOKO informe le Comité Directeur des points, ci-après.

Équipe Technique Départementale (Organisation générale)

- Des points individuels ont été organisés (Dorothée POTHEE et les 2 CTD-DAP).
- Un point informel téléphonique a été réalisé avec le CTD chargé des projets et nouvelles pratiques.
- Des points de vigilance ont été ciblés sur la planification des différentes actions de la saison.
- Une réunion globale avec toute l'équipe est à venir pour début janvier 2026.

PPF

- 1^{er} rassemblement U13F : l'objectif est de voir tous les clubs, donc 21 équipes, sur 4 dates = deux en décembre et deux en janvier. L'organisation devrait rapidement se mettre en place avec les tableaux d'accueil de positionnement et l'envoi des convocations.
- Attente retour pour le terrain d'accueil pour les U13F = le 3 décembre 2025.
- Le PPF pour les U13F va se dérouler sur 5 tours et le but est d'opposer les 30 meilleures joueuses, hors celles retenues en pôles (INF ou TOURS), pour faire ressortir les 4 meilleures du district pour le stage régional au Campus de Morfondé.
- Interrégional U15F du 31/10 : 3 matchs et 3 victoires face aux sélections 93/94/95, ce qui démontre que le Football Seine-et-Marnais est performant.
- Grâce aux moyens humains déployés et à l'articulation mise en place sur le parcours de Sélection / Détection U13/U14G/U15G, 807 joueurs ont été observés depuis le début de la saison. L'objectif est que tout le monde, à terme, puisse avoir la chance d'être vu sur site, ou hors site, grâce notamment au réseautage et à un fichier d'identification des profils.

Remerciements au club de PRESLES pour le prêt régulier de ses installations.

Foot en Milieu Scolaire (projet)

La création d'une Section Sportive Féminine est à l'étude entre le CS Meaux et le Collège Henri Dunant (Un 1^{ER} RDV s'est tenu le 15/11 avec Laurent HERPE, la Proviseure de l'établissement et le responsable sportif du collège). Un nouveau RDV est prévu en début d'année 2026.

Formations

Souhait d'organiser une Journée Complémentaire pour l'obtention du DF « Coach Jeune » et du DF « Coach Seniors » le 10/01/2026, car beaucoup d'éducateurs risquent de ne plus être en conformité avec les règlements. Si possible, deux autres dates sont à envisager, ainsi que des processus de certification à organiser avec obligatoirement deux cadres présents et une visite clubs.

Rappel que 2 réunions de secteur ont été organisées à Montry et au Mée sur Seine dans le cadre de l'expérimentation du Nouveau Label.

Commission Technique

Une réunion s'est tenue le 24 novembre 2025, avec beaucoup d'absences. Il conviendra certainement de redéfinir le format). Les points, ci-après, ont été abordés.

- Mise en place de conférences dans les différents secteurs sur des thématiques actuelles.
- Postures à adopter lors des sélections, détections et formations en lien avec les prérogatives DTN.
- Formalisation d'une fiche d'observation unique et propre au département.
- Déplacement en structure professionnelle à organiser pour étudier les différentes méthodologies de travail.

Projets

Fillofoot : le tournoi des Sections Sportives est prévu en fin d'année.

Une remise spécifique de dotations aux clubs qui collaborent régulièrement avec le district serait à imaginer.

8. Arbitrage

Le Comité Directeur félicite les candidat-e-s ayant validé la 1^{ère} étape de la FIA 1.

ADMI Yacine - **BRIARD**

BACHIRI TAOU Kamel - **NANDY**

BALON Ulrich - **TORCY**

BEAURAIN Lysandre (District 60)

DEVERSA Nathan -

ISIK Yusuf - **NANDY**

LAROCHE Lana – **LIZY SUR OURCQ**

MERCIER Enzo - **BRAYTOIS**

MOCHAME Mégane – **LE MEE**

NKODIA Aymard (District 91)

PELICOT Nathan – **VAL D'EUROPE**

RABHI Assia - **TORCY**

SAMANCI Efe - **CHELLES**

TOURE Sekhou - **CHANGIS**

9. Questions diverses / Tour de table

Nicolas MAKSYMIUK

Souhaite la bienvenue à Abou KARAMOKO et remercie pour les messages qui lui ont été adressés suite au décès de son père.

Christiane CAU

Revient sur la dernière session du « L'École des Ambassadrices » qui s'est parfaitement déroulée avec une mention spéciale pour le travail réalisé par Xavier MOPIN – CTD-DAP.

Ludovic VANTYGHEM

Informé qu'il représentera le District le 24/11 prochain dans le cadre d'une opération en lien avec France Travail sur le thème « Le lien entre le stade et l'emploi ». Précise qu'il participera également aux évènements suivants :

- Colloque sur la Convention Collective Nationale du Sport le 26/11 ;
- Réunion du CDOS dans les locaux au Mée le 01/12 ;
- AG de l'AE2F le 12/12 ;
- AG du COSMOS le 16/12 ;
- AG du CDOS le 28/03.

Jean-Paul PEYRIN

Informé le Comité Directeur que la composition de la Commission FAIR-PLAY n'apparaît pas sur le site du District. [**Le nécessaire sera fait.**](#)

Fin de la réunion : 22h10.

Prochaines réunions

Bureau Directeur : 03/12/2025 en visioconférence.

Comité Directeur : 09/12/2025 au Mée sur Seine.

Président de Séance : Philippe COLLOT.

Secrétaire de Séance : Jean-François DIDIER



DISTRICT DE SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Bureau du Comité Directeur

Relevé de décisions

Réunion du 03/12/2025 - 18h30 en Visioconférence

Présidence : Philippe COLLOT

Présents : Jean-François DIDIER - Cédric GUILLOSO - Jean-Paul PEYRIN - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM – Gérard VIVES.

Excusée : Monique MACHO.

Assiste : Nicolas MAKSYMIUK.

1. Réunion du Conseil des Présidents de club

Philippe COLLOT rappelle que la première réunion de la saison du Conseil des Présidents de club se déroulera en deux phases : le mardi 16/12 à 19.00 à Montry et le 18/12 à la même heure au Mée sur Seine. Il précise que les participants ont reçu le message d'invitation et qu'ils peuvent faire remonter les thèmes qu'ils souhaitent voir abordés. Côté district, les points, ci-après, seront évoqués :

- l'évolution des effectifs du Foot Animation
- l'accompagnement des clubs
- les annonces fédérales pour le Football Amateur

2. Cession gratuite de terrains Foot5 mobiles

Le Bureau prend connaissance du message de la FFF du 01/12 concernant cette proposition. Après échange entre les participants, celle-ci pourrait correspondre au projet du district visant à développer les installations du site de Montry. En conséquence, un dossier de candidature va être préparé et sera transmis rapidement.

3. Financement régional des projets départementaux

Philippe COLLOT informe les membres du Bureau que la LPIFF pourra participer au financement des actions départementales menées dans les thèmes suivants :

- Développement de l'effectif Foot Animation
- Solidarité club
- Label « club citoyen »
- Recrutement et fidélisation des officiels (arbitres et délégués)

Le Bureau proposera au Comité Directeur d'orienter les futures actions à mettre en place dans cette direction.

4. Affaires Financières

Dotations des commissaires

Philippe COLLOT informe le Bureau d'une promotion intéressante pour l'acquisition d'un équipement « hiver » NIKE dans le cadre du « black Friday ». Il propose au Bureau de constituer un stock et de doter prioritairement les commissaires menant des actions régulièrement en extérieur pour le district.

Frais kilométriques des arbitres

Après plusieurs vérifications effectuées suite à des incohérences relevées (distance la plus courte vs distance la plus rapide) entre le portail des officiels et Foot2000, une analyse est en cours afin d'en détecter l'origine et de déterminer s'il s'agit, ou pas, d'un dysfonctionnement.

5. Affaires Administratives

Candidatures pour intégrer la fonction de délégué officiel du district

- **Cédrick BLANQUET** = après avoir pris connaissance du retour de l'entretien réalisé par le **Président de la Commission des délégués**, le Bureau valide la candidature.
- **Abdel BRIK** = demande en cours d'instruction par la Commission des Délégués.
- **Fouad MEGUENINE** = demande en cours d'instruction par la Commission des Délégués.

Recensement annuel des Formations Civiques et Citoyennes

Le Bureau prend connaissance du recensement demandé par la DRAJES dans le cadre des modules dispensés et de la date butoir du 15/12 pour la remontée des informations. Compte-tenu que les formations sont uniquement faites à destination des acteurs internes, aucun retour n'est nécessaire.

6. Affaires sportives

FUTSAL

Philippe COLLOT informe le Bureau des difficultés actuelles importantes liées à l'organisation des rencontres SEN dites « sensibles ».

Sélection Départementale U15F / U15G

Philippe COLLOT revient sur le projet validé par le Comité Directeur visant à organiser une continuité des sélections tout au long de la Saison 2025/2026. Compte-tenu des critères à suivre par les techniciens pour mener à bien cette action, il apparaît difficile de la mettre en œuvre. En conséquence, décision est prise d'abandonner le projet pour l'instant.

Expérimentation des caméras embarquées pour les arbitres

Le Bureau prend connaissance de la circulaire transmise par la FFF concernant l'utilisation de ce dispositif. Philippe COLLOT détaille l'objectif de cet équipement, ses caractéristiques et les règles d'utilisation :

- dispositif facultatif à visée dissuasive (lutte contre les violences et protection des officiels),
- possibilité de sanctions disciplinaires en cas d'incident,
- matériel conforme aux spécifications techniques définies dans l'AIPD Cadre (Analyse d'Impact sur la Protection des Données),
- mémoire tampon de 30 secondes, l'enregistrement ne peut pas être permanent,
- formation de l'arbitre à l'utilisation du matériel et de la plateforme,
- définition et identification des matchs sensibles,
- dispositif utilisé uniquement dans ce cadre-là et validé dans un PV de la CDPME.

Par ailleurs, il informe les membres des différentes étapes à suivre avant la mise en place :

- disposition à adopter impérativement en amont dans les règlements des compétitions concernées,
- respect des dispositions RGPD en tant que responsable de traitement,
- respect des dispositions de l'AIPD Cadre transmise à la CNIL,
- informations des personnes sur la finalité du dispositif et sur les conditions dans lesquelles elles peuvent exercer leurs droits,
- désignation d'un Référent Caméra Individuelle,
- respect des règles de stockage, sauvegarde, transmission, suppression des enregistrements,
- suppression immédiate des enregistrements en l'absence de fait,
- information de la FFF en cas d'utilisation des enregistrements dans le cadre d'une procédure disciplinaire,
- respect de l'ensemble des mesures de sécurité prévues dans l'AIPD Cadre.

Une 1^{ère} réunion de travail s'est tenue ce jour afin de planifier les différentes étapes. Philippe COLLOT propose aux membres du Bureau de désigner Jean-François DIDIER et Nicolas MAKSYMIUK – Référents Caméra Individuelle, ce que ces derniers valident.

Par ailleurs, une 2^{ème} réunion est prévue le 17/12/2025 à Montry, à laquelle participeront : Jean-François DIDIER – Nicolas MAKSYMIUK – Jean-Marc DENIS (Président de la Commission des Délégués) – Fabien EL MKELLEB (Président de la CDA) – Thomas VENANT-CABASSET (CTA) et Philippe COLLOT. L'objectif sera de déterminer la procédure interne précisant les modalités d'acheminement du matériel sur les rencontres où le dispositif sera utilisé.

Noël du FUTSAL

Celui-ci se déroulera les 13 et 14/12/2025 et la cible sera la Catégorie U7. Il y aura 12 équipes par site avec des vagues de 3h30.

Sites retenus

St-Mard le 13/12 (journée complète)
Chelles le 13/12 (matinée)
Site(s) de la Zone Sud : en attente de confirmation.

Championnat U16-D3

Le Directeur Administratif informe le Bureau du retrait de l'équipe de La Ferté Sous Jouarre, dont l'engagement avait été validé lors de la dernière réunion du Comité Directeur, suite à une incompréhension avec le club.

7. Divers

Équipe Française du Foot des Pros

Philippe COLLOT informe le Bureau avoir rencontré Sofian BECHKER – Dirigeant de cette équipe – à sa demande. L'objectif était d'examiner les contours d'un éventuel partenariat avec cette structure. En parallèle, le district est invité à assister à un match de gala dans le cadre du téléthon, le samedi 06/12 à 14.00, à Chanteloup, contre une Sélection de la Police Nationale.

Demande du District 91

Philippe COLLOT indique au Bureau avoir répondu favorablement à une sollicitation du District 91 pour le prêt des installations de Montry le 21/12/2025, afin d'organiser une rencontre de Coupe de l'Essonne à huis-clos.

Cérémonie des Vœux du 09/01/2026

L'invitation sera transmise dans les prochains jours aux intéressés. Une remise des médailles du district aux commissaires et aux dirigeants bénévoles des clubs sera organisée à cette occasion.

Soirée de remise des labels et des dotations aux clubs

Confirmation que celle-ci se tiendra le 06/02/2026 au Siège du CA BRIE-PICARDIE à Chessy.

Dossiers spécifiques

Le Directeur Administratif informe les membres du Bureau que Rocco CARAVELLI – Assistant Juridique – fera un bilan à la Commission de Discipline de la saison écoulée avec des préconisations. Par ailleurs, il précise avoir fait une alerte à Signal-Sport, suite à 2 courriers anonymes reçus.

Questions diverses

Jean-François DIDIER : revient sur les Journées interrégionales FFF qui se sont déroulées à Marcq en Baroeul des 24 et 25/11/2025.

Ludovic VANTYGHEM : informe des points, ci-après :

- remerciements des salariés pour les gratifications attribuées,
- tenue des nouvelles élections professionnelles le 04/12,
- finalisation du dossier lié à l'harmonisation des horaires des salariés administratifs,
- validation par le CDOS des dates retenues (27/01 & 05/02/2026) pour la présentation du Plan Départemental Football de Lutte contre les violences et les incivilités,
- réalisation de tous les entretiens annuels des salariés administratifs,
- participation à la Soirée des bénévoles du COSMOS.

Gérard VIVES : informe de la livraison du matériel vidéo commandé pour les techniciens.

Fin de la réunion : 19H55.

Président de Séance : **Philippe COLLOT**.

Secrétaire de Séance : **Jean-François DIDIER**.



DISTRICT SEINE & MARNE DE FOOTBALL

Agréé à la Sous-Préfecture de Meaux le 13 octobre 2016 sous le n° w771000325

Assemblée Générale Ordinaire Elective

Procès-Verbal du 18/10/2025

Ouverture de l'Assemblée Générale par Philippe COLLOT – Président du District

Bonjour à toutes et à tous,

Merci d'avoir répondu présent à notre invitation.

Nous sommes donc réunis pour l'**Assemblée Générale Ordinaire Élective** du District Seine et Marne de Football.

Une fois encore, je tiens à remercier très chaleureusement **Monsieur Michel PAPIN – Maire de LÉSIGNY**, pour la mise à disposition de ses installations afin de pouvoir réunir les clubs Seine-et-Marnais de Football.

Je remercie également les personnalités qui nous font l'honneur d'être parmi nous ce matin :

- **Monsieur Roger CHASSAT – du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports**
- **Messieurs les représentants des Renseignements Territoriaux 77, de la DIPN 77 et du Groupement Départemental de Gendarmerie 77**

Je passe la parole à Monsieur le Maire de LÉSIGNY qui va nous dire quelques mots.

Intervention de Monsieur Michel PAPIN – Maire de LESIGNY

Merci beaucoup Président.

En fait, cela presque une dizaine d'années que le District se réunit ici. Et, j'ai en mémoire que lorsque la demande a été formulée à l'époque, j'ai répondu que ce n'était quand même pas normal que vous ayez du mal à trouver des salles pour réunir tous ces clubs.

Nous avons la chance d'avoir ce bel équipement, j'ai donné immédiatement le feu vert et je ne le regrette vraiment pas. Alors, j'ai quand-même une petite déception aujourd'hui car c'est la dernière fois pour ma part que je vous accueille puisque, comme les Lésigniens le savent, je ne me représente pas à la future élection municipale. Je prends ma retraite car cela fait 31 ans que je suis élu sur cette commune.

Mais, pas d'inquiétude, j'ai déjà passé le message à celui qui devrait me succéder, qui est un de mes adjoints. Donc, il n'aura pas d'autre choix que de vous accueillir à nouveau dans les années à venir.

Plus sérieusement, vous savez l'intérêt que je porte, ainsi que l'ensemble de mes équipes municipales, au sport et un peu plus particulièrement au football. Je le répète, je m'appelle Papin, cela aide bien ...

Je sais que les représentants des clubs de foot présents ici savent combien je suis attaché à leur action, parce que le sport, c'est l'éducation de nos jeunes, c'est également leur forger des capacités sportives, mais également le respect des uns des autres.

Il y a une vraie citoyenneté dans le sport et je suis très sensible à tout cela. Je sais que vous êtes les vecteurs de ce respect des uns et des autres dans les rencontres sportives, même si ce n'est pas toujours très facile. Mais vous êtes là pour inculquer aux plus jeunes, mais aussi aux plus âgés, ces valeurs éducatives, pas seulement sportives, et je voulais vous en remercier !

Je souhaite également remercier toutes les équipes du District qui s'occupent de tout cela depuis des années, comme je peux le faire au niveau de la commune. C'est un investissement bénévole important des uns des autres, c'est ce qui crée notre société, la force de ce pays, c'est vous qui faites vivre la vraie France, celle qui n'a pas de vue politique, de vue individuelle, mais qu'une envie de servir l'intérêt général.

Je vous souhaite une belle Assemblée Générale.

Puis, le Président remet à Monsieur le Maire de LÉSIGNY un maillot de l'Équipe de France floqué au nom de PAPIN.

Quorum

Le Président confirme que le quorum est atteint, que l'Assemblée Générale peut donc valablement se tenir et **la déclare ouverte**.

Chaque club a un nombre de voix : 1 Voix par tranche de 20 licenciés (au terme de la saison précédente). Présence d'au moins 1/3 des membres représentant au moins 1/3 de la totalité des voix pour valider les délibérations.

- **Nombre de Clubs présents** : 68 Clubs soit 44.15 %
- **Nombre de voix correspondant** : 1476 Voix soit 59,23 %

Puis, il passe la parole à Jean-François DIDIER - Secrétaire Général pour la présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Électorales.

Présentation de la Commission de Surveillance des opérations électorales

Président : Bernard SALE

Membres :

- Dominique CHATELLIER
- Jean-Pierre DEMENGEL
- Lionnel INJAY
- Colette MARQUES
- Julio MARQUES

Le Président rappelle que l'année 2025 aura malheureusement vu la disparition de personnes qui nous sont chères, c'est pourquoi, il propose d'observer quelques instants de recueillement en leur mémoire.

Puis, il redonne la parole au Secrétaire Général afin qu'il puisse rappeler l'Ordre du Jour de l'Assemblée.

- **Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2024**
- **Allocution du Président du District**
- **Allocution des Personnalités présentes**
- **Rapport Moral de la saison 2024/2025**
- **Rapport Financier 2024/2025**
- **Intervention du Cabinet Comptable BIZOUARD**
- **Budget Prévisionnel 2025/2026**
- **Information sur les modifications statutaires / réglementaires**
- **Évolution de la Pyramide des Championnats Seniors D3**
- **Mise en place d'un Challenge Fair-Play**
- **Élection d'un nouveau membre au sein du Comité Directeur**
- **Questions écrites des clubs**
- **Clôture de l'Assemblée**

Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 19/10/2024

Le Président rappelle que celui-ci a été publié sur le site le 06/12/2024.

VOTE N°1

POUR : 100,00 %

CONTRE : 0,00 %

Le PV est approuvé par l'Assemblée Générale.

Allocution du Président du District

*Monsieur le Maire,
Monsieur le Représentant du SDJES de Seine et Marne,
Messieurs les Représentants de la Police Nationale,
Monsieur le Représentant de la Gendarmerie Nationale,
Mesdames et Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Clubs,
Mesdames et Messieurs,*

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui à l'occasion de notre Assemblée Générale.

Avant toute chose, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre présence.

Elle témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie du DISTRICT, et surtout, de votre engagement pour notre Football Départemental, ce qui est très important !

Je souhaite également saluer et remercier l'ensemble des bénévoles, dirigeants, éducateurs, arbitres, délégués, techniciens, nos salariés, ainsi que tous les membres de mon Comité Directeur, pour leur travail quotidien et leur implication sans faille tout au long de la saison écoulée.

Alors bien-sûr, je le répète très souvent, et je vais encore le faire, c'est grâce à vous tous que le District peut vivre, avancer et continuer à remplir les nombreuses missions qui sont les siennes.

Je tiens aussi à féliciter chaleureusement tous les vainqueurs des différentes compétitions et plus globalement toutes celles et ceux qui auront estimé avoir atteint leur objectif ou mené à bien leur projet. C'est aussi ça, avoir réussi une belle saison !!

Les résultats obtenus sont toujours le fruit du travail qui est réalisé, de la détermination, de la passion déployée, et ils doivent faire votre fierté.

Je le dis également régulièrement, mais ce n'est pas grave, je vais encore insister un peu car cette notion est importante pour moi, l'action du District est et sera toujours guidée par l'intérêt général. Cette notion a malheureusement tendance à se perdre, il convient donc de ne surtout pas l'oublier et de la rappeler à chaque fois que cela est possible.

Nous veillons chaque jour à essayer de maintenir un cap clair, au service de tous les clubs et de tous les licenciés, avec humilité et aussi exigence.

Alors, la saison 2024-2025 aura malheureusement été marquée par un certain nombre d'incidents et de comportements inacceptables. Ils sont trop nombreux, vous le savez tout aussi bien que moi.

Néanmoins, je tiens à souligner ici que face à ces violences, personne n'a baissé les bras parce que nous refusons de céder un pouce de terrain à celles et ceux qui nuisent à l'image et aux valeurs du football.

Ce n'est pas facile, ni pour vous, ni pour nous, mais nous tenons bon et mettons tout en œuvre pour lutter le plus efficacement possible contre ce fléau.

Dans ce combat, la collaboration avec les autorités est précieuse. Elles nous aident concrètement, et je tiens à remercier chaleureusement l'ensemble de nos partenaires institutionnels pour leur écoute, leur soutien et le partage très important d'informations qui nous permet d'anticiper au maximum les difficultés.

C'est vrai que les incidents sont souvent très médiatisés mais il ne faut pas oublier quand même tout le travail de prévention qui est effectué, qui évite la plupart du temps beaucoup de problèmes, mais dont on parle beaucoup moins !

Nous avons travaillé un plan départemental de lutte contre les violences et les incivilités, structuré autour de plusieurs actions complémentaires, à la fois préventives et pénalisantes pour les fautifs, qui, nous en sommes convaincus, nous permettront de gagner en efficacité sur le long terme.

Ce plan repose aussi, et avant tout, sur une collaboration sans faille avec vous, les clubs. Il est primordial que vous soyez des relais exemplaires sur le terrain.

C'est indispensable et vous savez bien, du moins je l'espère, que ce n'est pas toujours la faute des autres !

Heureusement, au-delà de ces difficultés, de nombreuses satisfactions sont à souligner.

Globalement, le District se porte bien. Tout n'est pas parfait, évidemment, mais notre volonté est claire : progresser, encore et toujours, en toute humilité.

Bien que le nombre de nos licenciés ait encore légèrement baissé cette saison, il reste à un niveau élevé, le plus haut d'IDF je vous le rappelle, preuve de l'attractivité et de la vitalité du football départemental.

Au cours de la saison écoulée, nous avons poursuivi nos efforts d'accompagnement des clubs, en insistant, notamment, sur les aides à la structuration.

Le dispositif des services civiques que nous portons intégralement pour vous depuis plus de 9 ans en est un bon exemple.

Bon, je reconnais qu'il a pu nous donner quelques sueurs froides ces derniers jours compte-tenu des turbulences que connaît actuellement le pays, mais il est et reste un levier important.

Nous continuerons donc à le soutenir tant que nous le pourrons et je vous demande, surtout, de continuer à faire preuve d'une grande rigueur dans le suivi des processus liés à ce dispositif.

Plusieurs autres actions vous ont également permis d'obtenir des dotations pour l'organisation de vos tournois, dans le cadre du développement du para-foot, pour l'utilisation de la FMI, ou bien de suivre gratuitement un module de formation lié aux premiers secours.

Nous avons aussi pris l'option en fin de saison de rembourser les engagements du Foot Animation et la part DISTRICT des licences « dirigeant et dirigeante ».

De nouveaux projets, fruits d'une réflexion collective, ont été travaillés la saison écoulée et verront le jour cette saison.

Je pense notamment à :

- *La mise en place de l'exclusion temporaire,*
- *L'instauration d'une pause d'apaisement,*
- *L'expérimentation du port de caméras embarquées sur certains matchs,*
- *Mais aussi la création d'une commission d'éthique,*
- *Et le lancement d'un challenge fair-play.*

Une autre avancée majeure est à noter : l'installation de notre nouveau siège social au Mée-sur-Seine, désormais pleinement opérationnel.

Cet outil moderne nous permet de mieux répondre aux besoins en maintenant une présence géographique équilibrée sur tout le département et en renforçant, de ce fait, la qualité de nos services.

Pour conclure, je souhaite, une nouvelle fois, remercier toutes celles et ceux qui font vivre le football chaque jour au sein des clubs et du District.

Leur engagement est notre plus grande richesse. Continuons à avancer ensemble, dans un esprit de responsabilité, de solidarité et de passion pour notre sport favori.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une excellente saison.

Puis, il remercie Roger CHASSAT - du SDJES 77 de sa présence et lui passe la parole.

Intervention de Monsieur Roger CHASSAT - SDJES 77

Il est vrai que nous devions signer ce matin devant vous le nouveau protocole visant à lutter contre les violences et les incivilités. Le Préfet a jugé préférable de reporter afin que tous les signataires soient présents et que chacun puisse être acteur de ce dispositif.

Le Ministère des Sports a été intégré à l'Éducation Nationale le 01 janvier 2021, la première des choses était donc d'associer cette dernière à ce protocole, de sorte à ce qu'elle puisse également intervenir dans les actions à mener.

Comme évoqué, ce nouveau protocole vise à renforcer la lutte contre les incivilités, les violences, mais aussi le repli communautaire dans le sport en Seine-et-Marne.

Sur la base des constats relevés dans la 1^{ère} version de 2019 et au terme d'une réflexion commune, que ce soit au niveau des Procureurs, du Préfet et du Président du District, il a été décidé de mettre à jour le document.

Ce nouveau protocole va agir sur toutes les rencontres sportives, tournois ou rassemblements départementaux. Les matchs officiels se déroulant sur le territoire de Seine-et-Marne sont bien sûr concernés car leur organisation relève de la responsabilité des instances départementales du Football.

Donc, les publics concernés se situent dans tout l'environnement de votre discipline. Les arbitres, en rapport avec la Loi de Jean-François Lamour de 2006, mais aussi les délégués officiels, les joueurs, les entraîneurs, les dirigeants, les spectateurs et les volontaires du Service Civique, qui font maintenant partie de l'environnement du football actuel.

Lorsque le nouveau protocole sera signé, les faits occasionnant le déclenchement du dispositif seront les brutalités, agressions physiques, propos ou comportements racistes, sexistes, homophobes, discriminants, le harcèlement, les incitations aux provocations, à la violence via les réseaux sociaux, tous les discours ou attitudes remettant en cause les valeurs et les principes de la République, ainsi que l'atteinte à la laïcité.

La procédure d'alerte va se dérouler comme avant et elle concerne les matchs sensibles déclarés au District. Ce dernier fera remonter l'information afin que des dispositifs de prévention puissent être mis en place. Et, si des incidents se produisent, il y aura un suivi spécifique des procédures, notamment s'il y a dépôt de plainte. Il ne faut donc pas hésiter à le faire pour les arbitres ou autres intervenants dans les matchs, mais également lors des tournois. Le District rassemblera le dossier avec les feuilles de match, le rapport des officiels, le certificat médical des personnes concernées, le rapport du club recevant et tous les autres éléments jugés utiles. Ensuite, les Procureurs de Meaux, Melun ou Fontainebleau, en fonction de l'endroit des incidents, mettront en place la procédure administrative adaptée en fonction de ce qui se sera passé.

Il faut également rappeler que les Maires seront concernés aussi, puisqu'ils ont le pouvoir de Police concernant un match, sachant que la plupart des installations leur appartiennent. Ils ont un devoir de sécurité à accomplir au niveau de ces infrastructures.

Puis, le Préfet aura la possibilité de mettre en place des arrêtés ou autres dispositions en lien avec tous les services des forces de l'ordre, que ce soit Police ou Gendarmerie.

Il faut savoir que ce nouveau protocole aura une durée de 4 ans, à partir de sa signature et sera reconductible tacitement.

Et, vous l'aurez compris, le point de départ de ce protocole se situe au niveau de la Commission Départementale de Prévention du District, avec laquelle nous travaillons en étroite collaboration, ainsi qu'avec toutes les forces de l'ordre départementales, dans le cadre d'une Cellule de Veille.

Rapport Moral 2024/2025

Le Président passe à nouveau la parole à Jean-François DIDIER - Secrétaire Général – pour la présentation du Rapport Moral de la Saison 2024/2025.

Mesdames, Messieurs,

Bonjour à toutes et tous,

Pour la première fois, je viens devant vous afin de vous présenter le rapport moral pour l'exercice 2024 / 2025. Je vous demande donc votre bienveillance.

Les effectifs

Comme pour les autres Districts d'Ile de France, le nombre de licenciés du District 77 est en légère baisse. En effet, le District a enregistré 48 793 licences pour la saison écoulée, soit une diminution de 143 licences (-0,29%) par rapport à la saison 2023/2024. L'augmentation du

nombre de licenciés dirigeant.e.s et éducatrices/éducateurs n'a pas compensé la perte de licenciés en foot animation féminin et masculin.

Le Comité Directeur

Le Comité Directeur a tenu 14 réunions plénières « en présentiel », alternativement au Mée sur Seine et à Montry, ainsi que 8 réunions de Bureau qui ont été organisées en visioconférence.

Dans la continuité des saisons précédentes, nous avons avancé sur les grands axes prioritaires définis conformément à nos engagements.

Nous nous sommes attachés à fournir aux clubs une information constante de l'évolution de la situation concernant la vie du District, mais aussi des instances.

Nous avons poursuivi la permanence téléphonique du Week-End et nous nous sommes attachés à répondre positivement, dans la mesure de nos possibilités, à l'ensemble de vos sollicitations.

L'équipe administrative

Elle est encadrée par Nicolas MAKSYMIUK, notre Directeur Administratif et composée de Christine PARCET (comptable), Olivier FERNANDEZ, Audrey MARMION (site de Montry) et Dorothée POTHEE (site du Mée sur Seine).

Nos salariés administratifs ont dû faire preuve d'adaptabilité lors, notamment, des diverses évolutions de l'outil informatique qui leur permet d'assurer leurs tâches au quotidien. Qu'ils soient ici remerciés pour leur investissement durant cette période.

L'équipe technique

Réorganisée sous la houlette de Marie CANOLLE au poste de CTD-PPF, elle est composée de Jean-Marc ELIASY, Xavier MOPIN - CTD-DAP et de Tony DOS SANTOS ALVES – CTD Football.

Les formations techniques se sont poursuivies cette saison sous les nouvelles formules, 460 candidats ont été formés et 170 CFI ont été certifiés.

Nous regrettons le départ de Marie CANOLLE suite à sa promotion à la LPIFF, mais nous l'en félicitons.

Les Commissions

Comme à chaque début de saison, des départs se sont produits chez nos commissaires pour des raisons diverses (déménagement, raisons de santé, voire lassitude), mais aussi l'arrivée de nouvelles candidatures bienvenues.

Toutefois, certaines commissions auraient encore besoin de sang neuf, afin de pouvoir fonctionner au mieux et assurer, peu à peu, un transfert des compétences (Commission d'Organisation des Compétitions, Commission des Terrains et Installations Sportives, Commission d'Information et Formation entre autres). Toutes les candidatures sont étudiées avec soin.

Nous ne pouvons malheureusement, une nouvelle fois, que regretter le nombre toujours croissant de dossiers disciplinaires avec une augmentation de la violence et ce, malgré le travail remarquable fait en amont par la CDPME. Celle-ci a dû, dès le début de la saison, faire face à la problématique des incidents survenus la saison passée. En concertation avec la CRPME de la LPIFF, elle a été dans l'obligation d'appliquer des mesures contraignantes de protection des rencontres pour les clubs et le District.

L'Arbitrage

La CDA continue de fournir un très gros travail. Elle forme, encadre les arbitres rattachés à notre District et les désigne sur les rencontres. Cette saison, 4 modules de Formation Initiale à l'Arbitrage ont été dispensés. Des formations d'Arbitre Central de club ainsi que d'Arbitre Assistant de club ont été mises en place.

Suite à la décision de la FFF, nous allons avoir la possibilité de recruter un Conseiller Technique en Arbitrage qui sera salarié du District et qui permettra à la CDA d'approfondir ainsi que d'élargir son champ d'action.

Fonds d'Aide au Football Seine et Marnais

Le Comité Directeur a souhaité reconduire le plan d'accompagnement des clubs Seine et Marnais, qui a reposé sur les axes suivants :

- *dotation d'une tablette « nouvelle génération » pour tous les clubs,*
- *prise en charge d'une formation PSC1, (Premier Secours Citoyen Initial),*
- *dotation de kits tournois en salle ou en extérieur,*
- *remboursement des engagements « Challenges et Critériums » en Foot Animation,*
- *remboursement de la part « District » des licences dirigeant-e-s,*
- *fourniture de panneaux de sensibilisation aux bonnes attitudes à mettre en place dans l'enceinte des stades pour les clubs volontaires.*

Actions et réalisations

La traditionnelle réunion de rentrée a eu lieu le 5 septembre 2024 à TOURNAN. Elle a permis de faire le point sur les actualités et présenter les évolutions dans le fonctionnement général du District, ainsi que la mise à jour des règlements généraux. Elle s'est terminée par la remise des trophées aux Champions, ainsi qu'aux Majors Arbitres.

Le 10 octobre 2024, une réunion des Présidents de nos Commissions s'est déroulée en présentiel. L'objectif était de fixer le « cap » de la saison, rappeler et échanger sur les principes de fonctionnement.

Des réunions des Nouveaux Présidents se sont déroulées le 7 novembre 2024 à Montry et le 13 novembre 2024 dans les locaux du Mée sur Seine. Celles-ci avaient pour but de leur présenter le fonctionnement du District et de leur rappeler la disponibilité du District pour les accompagner dans leur mission.

Notre précédente Assemblée Générale a eu lieu le 19 octobre 2024 à Lésigny, dans cette même salle, en présence de M. le Maire - Michel PAPIN, de Madame Bouchra FENZAR-RIZKI - Vice-Présidente du Conseil Départemental 77 en charge des Sports, de Monsieur Jamel SANDJAK - Président de la LPIFF, de Monsieur Roger CHASSAT - SDJES 77, ainsi qu'en la présence des représentants des forces de l'ordre avec lesquels le District est en relation.

L'agrément collectif porté par le District a une nouvelle fois permis à 115 Services Civiques d'être mis à la disposition des clubs, afin de les aider dans leur structuration. La gestion de ces dossiers a été assurée par Dorothée POTHÉE, en collaboration avec notre comptable Christine PARCET. Les jeunes volontaires ont été conviés avec leur tuteur à une réunion de début de saison (21 octobre au Mée sur Seine et 23 octobre 2024 à Montry). Ils ont suivi les formations obligatoires « PSC1 et Civiques et Citoyennes ».

Une Soirée de remise des Labels, des dotations FUTSAL et Sections Sportives a eu lieu le 11 mars 2024 au Siège de notre partenaire le Crédit Agricole Brie Picardie.

La première réunion du Conseil des Présidents de club s'est déroulée le 10 décembre 2024 à Ozoir et la seconde le 12 mai 2025 au Mée sur Seine.

Nous avons renouvelé la traditionnelle Soirée des Commissaires le 20 juin 2025 à Ozoir, avec remise des médailles du District aux bénévoles (3 pour la catégorie « Or »).

Notre installation dans les nouveaux locaux du Mée sur Seine s'est réalisée début octobre 2024, ce qui a permis à nos différentes commissions de prendre leurs marques pour la nouvelle saison.

Nous avons mis en place un « Label Départemental Club Inclusif », travaillé à la création d'une Commission « Éthique et Fair-Play » et fait évoluer l'organisation de nos finales « foot à 11 » vers une version plus festive.

Nous avons recruté deux étudiants en alternance. Un Alternant Juridique : Rocco CARAVELLI, qui a été une aide précieuse pour les diverses commissions (discipline, appel disciplinaire, statuts et règlements, CACAC principalement). Un Alternant Communication : Lucas HERBILLON, qui a permis de développer la qualité de notre communication, ainsi que notre visibilité sur les réseaux sociaux. Ces deux dispositifs seront renouvelés la saison prochaine.

La prolongation de Nabih EL FAKHRI (ex Alternant Juridique), jusqu'au 30 juin 2025, a également permis de pallier l'absence de Audrey MARMION durant son congé maternité.

Activité sportive

En dehors de la gestion courante de l'activité sportive, nous avons :

- *mis en place un championnat U15 en deux phases pour déterminer l'accession en Ligue lors de la saison 2025/2026,*
- *organisé le Noël du Futsal pour les U6/U7,*
- *déployé une journée festive « Toutes Foot », incluant toutes les féminines licenciées ou non, le 8 mars 2025.*

Nous avons enregistré de nombreuses demandes d'affiliations de club, particulièrement en FUTSAL.

Puis, un projet de refonte de la pyramide des championnats seniors des divisions D3 et D4 a été préparé, afin de rééquilibrer les groupes et redynamiser l'aspect sportif.

Remerciements

Nous tenons à remercier ici tous les clubs qui ont accueilli les différentes manifestations organisées par le District (réunions diverses, formations, rassemblements de jeunes, finales...).

Nous avons, aussi, une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et pour leurs proches. Nous souhaitons un prompt rétablissement à ceux qui font face à des problèmes de santé et adressons toutes nos félicitations aux nouveaux parents.

A vous tous, très bonne saison 2025-2026.

Merci de votre attention.

VOTE N°2

POUR : 100,00 %

CONTRE : 0,00 %

Le Rapport Moral 2024/2025 est approuvé par l'Assemblée Générale.

Rapport Financier 2024/2025

Le Président passe la parole à Gérard VIVES - Trésorier Général – pour la présentation du bilan financier détaillé de la saison écoulée.

*Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants des clubs et chers amis,*

En tant que Trésorier Général, je vais vous présenter les comptes et résultats du District Seine et Marne de Football concernant la saison 2024-2025.

Ces comptes, qui seront soumis à votre approbation, ont été vérifiés et finalisés par le Cabinet Comptable BIZOUARD et Associés et certifiés conformes par notre commissaire aux comptes Monsieur Gilles DEHAN du Cabinet AUDICA.

L'exercice 2024-2025 s'est soldé par un excédent de 556 569 Euros.

BILAN 2024/2025

Le total de notre bilan de la saison 2024 / 2025 se solde sur un montant à l'équilibre de 2 070 736 €.

La vente des locaux de Melun le 02 juillet 2024 a fait évoluer significativement tous nos indicateurs, qui sont maintenant :

- *des immobilisations représentant 40,2% du Bilan Actif soit une diminution de 15,3% par rapport la saison précédente (Melun étant sorti de l'Actif Immobilisé),*
- *une trésorerie à hauteur de 43,6% du Bilan Actif, soit une hausse de 103,5% par rapport à la saison précédente (Montant vente de Melun versé en Banque),*
- *des fonds propres représentant 68,5% du Bilan Passif, soit une hausse de 60,5% par rapport à la saison précédente (Résultat exceptionnel),*

Les résultats de ces trois points sont dus à la plus-value importante qui a découlé de la vente du site de Melun.

COMPTE DE RÉSULTATS

CHARGES 2024/2025

Les charges représentent un montant total de 1 560 601 euros, soit une hausse d'environ 19,5 % par rapport à la saison passée.

Les premiers postes qui ont été marqués par une augmentation sont ceux des achats d'équipements, médailles et trophées, puisque nous avons encore pris l'option de récompenser toutes les équipes lors de toutes les finales en Foot Animation, Foot à 8, Foot à 11, Futnet, Futsal, Foot en Marchant et e-Foot.

Mais aussi, concernant le Fonds d'Aide au Football Seine et Marnais (FAFSM) comprenant les achats des tablettes pour FMI, des Kits Tournois, le Para-Foot avec les Labels Inclusifs, le Foot à l'école, les Centres de Perf Féminin et les Sections sportives, ainsi que les remboursements de tous les engagements (critériums et challenges) du Foot Animation et la part District sur les licences Dirigeantes et Dirigeants.

Grâce aux efforts de tous et aux travaux effectués sur le site de Montry, nous avons pu contenir les répercussions d'augmentation de tarif sur les énergies (électricité et eau). La vente du site de Melun nous a permis de ne plus avoir de charge sur le gaz. Concernant le site du Mée sur Seine, nous n'avons pas encore d'éléments probants pour permettre une comparaison mais nos indicateurs semblent très corrects.

Après un constat de débordements lors de certains évènements, nous avons voulu renforcer encore plus la sécurité, ce qui représente un coût supplémentaire (+ 25 %) pour le District mais un apaisement lors des Finales et autres manifestations.

Le poste des différentes locations a subi une augmentation importante, mais cela est dû, bien sûr, au nouveau site du Mée sur Seine.

Au poste des Impôts et Taxes, nous constatons une baisse due à la vente des bâtiments de Melun.

Aux postes des Salaires et Charges Sociales, nous observons une hausse qui est due aux augmentations générales et nécessaires des rémunérations de nos salariés, ainsi qu'aux emplois supplémentaires d'un administratif en CDD et de techniciens lors des formations et détections, mais aussi avec le recrutement d'alternants (Juridique et Communication).

Aux Charges exceptionnelles et Dotations aux amortissements, nous avons provisionné un fond dédié aux opérations clubs ainsi qu'un fonds pour les différents travaux nécessaires sur les bâtiments et extérieurs du District, soit une somme totale de 176 000 €.

PRODUITS 2024/2025

Les produits représentent un montant total de 2 117 170 euros et sont en hausse de 61,4 % par rapport à la saison passée.

Production Vendue

Avec une saison pratiquement au même nombre de licencié(e)s 48 799 pour 48 937 la saison passée, soit un écart de -138 licences, nous constatons que l'évolution des dossiers disciplinaires et/ou administratifs sur nos compétitions reste constante mais avec une augmentation, tout de même, des gravités et donc une hausse de ces postes financiers.

Les subventions d'exploitation sont en hausse, principalement dues au travail de notre Directeur Administratif sur la rédaction et le suivi de différents projets de subventions. Sur le poste du Partenariat, une hausse des produits est à constater avec le suivi et la recherche de différents partenaires privés.

Bien évidemment, le poste qui a subi la plus grande hausse est celui des Produits Exceptionnels avec la vente du site de Melun.

VOTE N°3 - Bilan et Compte de Résultats

POUR : 97,77 %
CONTRE : 2,23 %

Le Bilan et le Compte de Résultats sont validés par l'Assemblée Générale.

Intervention du Cabinet Comptable BIZOUARD

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,*

C'est avec honneur que je prends la parole ce matin en lieu et place de Serge GODARD qui venait intervenir depuis quelques années au cours de votre Assemblée Générale.

Je remercie la fidélité du district envers le cabinet d'expertise comptable BIZOUARD. Monsieur GODARD m'a demandé de transmettre également ses remerciements à l'équipe administrative et comptable, qui, par leur rigueur, nous facilite la tâche au quotidien.

Le principal point sur lequel j'attire votre attention concerne les produits qui sont exceptionnels cette saison. Ceux-ci ont été exclusivement générées par la vente des bâtiments de Melun. Cette situation gonfle la trésorerie, mais la partie active de l'association n'a pas changé. Seule, la propriété de la partie « immobilisation » est redescendue en trésorerie.

Cette trésorerie est d'ailleurs nécessaire pour assurer la continuité de l'association. C'est pour cette raison que la décision a été prise de maintenir une réserve spéciale qui va permettre au district de financer tous les projets sportifs, financiers nécessaires à son fonctionnement quotidien.

Concernant la partie « Commissaire aux Comptes, le cabinet comptable donne lecture à l'Assemblée des conclusions de Gilles DEHAN : « en qualité de Commissaire aux Comptes du District de football de Seine et Marne, j'ai examiné les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2025. Nos travaux nous amènent à conclure que les comptes sont réguliers, sincères, qu'ils reflètent fidèlement la situation financière et leurs résultats de l'exercice écoulé. En résumé, les comptes du District donnent une image fidèle de sa gestion et de ses résultats ».

Je vous remercie de votre attention.

Affectation du résultat

Suite à la recette exceptionnelle de la saison 2024/2025, qui est la conséquence de la vente des bâtiments de Melun, le Trésorier Général propose de ne pas affecter le résultat excédentaire au Bilan Passif dans la ligne « Report à nouveau », mais de le flécher dans une Réserve Spéciale dédiée aux Projets Associatifs.

Celle-ci, placée en banque, sera ainsi utilisée au fur et à mesure et permettra :

- d'assurer une pérennisation efficace de l'accompagnement des clubs, de le développer et de le diversifier,
- de mettre en place tout type de projet visant à faciliter la pratique du football au niveau départemental,
- de faire face aux charges de location du site du Mée sur Seine sur le long terme,
- d'engager la modernisation du terrain synthétique du district (ex : construction d'une tribune, d'une main courante, etc ...),
- de répondre aux obligations d'entretien et de réalisation de travaux de nos sites (ex : aménagement intérieur du site du Mée sur Seine, chemin d'accès du site de Montry, etc ...),
- de pourvoir à l'entretien de nos véhicules mais aussi à l'éventuel achat d'un nouveau.

VOTE N°4 - Affectation du résultat

POUR : 95,07 %

CONTRE : 4,93 %

L'affectation du résultat est approuvée par l'Assemblée Générale.

Budget Prévisionnel 2025/2026

Le Trésorier Général poursuit son intervention en présentant le Budget prévisionnel 2025/2026.

Le budget prévisionnel qui sera soumis à votre approbation, tient compte des résultats de l'exercice 2024/2025. Il a été établi en collaboration avec Philippe COLLOT - Président, Jean Paul PEYRIN - Trésorier Général Adjoint, Christine PARCET - Comptable du District et moi-même.

Il s'agit d'un budget raisonnable et équilibré, d'un montant total de 1 257 000 euros est prévu.

Au niveau des Charges

- *Plus d'Achats car de nouveaux évènements sont prévus cette saison.*
- *Augmentation de la masse salariale (CT Arbitrage) et des rémunérations de nos salariés.*
- *Recrutement, comme les saisons passées, d'alternants (Juridique et Communication).*
- *Prévision d'une personne supplémentaire en CDD (Juridique).*
- *Moins de Taxes et Impôts, suite à la vente du site de Melun.*
- *Moins de Charges et Dotations aux Amortissements car tous nos emprunts ont été remboursés et que le site de Melun est sorti de notre actif immobilisé.*
- *Possibilité d'acquisition d'un véhicule avec l'aide du FAFA Transport.*

Au niveau des Produits

- *Un nombre de licenciés pour cette nouvelle saison prenant en compte un total de 48 000 licencié-e-s et par conséquent la quote-part reversée par la Ligue.*
- *Une stabilité dans les Formations Educateurs suite aux différentes équivalences pour les Certificats mis en place.*
- *Des Subventions d'Etat qui, vous vous en doutez, sont rarement à la hausse.*
- *Une incertitude concernant l'apport de nouveaux partenaires privés malgré nos actions dans ce domaine.*

Avant de passer au vote, je voudrais vous faire part de mes remerciements :

- *au Comité Directeur du District pour m'avoir confié cette tâche et de m'avoir donné toute sa confiance,*
- *à Jean-Paul PEYRIN, notre Trésorier Adjoint, pour son aide,*
- *au cabinet comptable BIZOUARD et Associés, M. Serge GODARD, qui n'est pas présent, Mme LENAIĆ-BOYER, qui vient vérifier les documents avec nous ainsi que pour la composition des résultats et des bilans.*
- *A notre commissaire au compte, M. Gilles DEHAN, pour la validation de nos résultats et bilans,*
- *à notre Directeur, Nicolas MAKSYMIUK, pour qui nous avons une pensée aujourd'hui, à l'ensemble des salariés administratifs, techniques et plus particulièrement, à Christine PARCET, notre comptable, pour ses compréhensions et ses disponibilités.*

Merci pour l'attention que vous avez bien voulu m'accorder lors de la présentation de ces résultats. Je vous souhaite une très bonne saison 2025-2026.

VOTE N°5

POUR : 99,36 %

CONTRE : 0,64 %

Le Budget Prévisionnel 2025/2026 est approuvé par l'Assemblée Générale.

Information sur les modifications réglementaires / statutaires

Le Président rappelle que les évolutions sont issues des textes votés lors des AG FFF de 12/2024 et 06/2025 – de la modification des textes régionaux votée lors par le Comité de Ligue, de l'évolution du Règlement Sportif Général du District adopté par le Comité Directeur et qu'il s'agit d'une obligation statutaire de les présenter.

Puis, il passe la parole à Christiane CAU, Membre du Comité Directeur, qui informe l'Assemblée des évolutions réglementaires en rappelant, au préalable, que :

- ces dernières ont déjà été présentées lors de la réunion de début de saison du 12/09/2025,
- les règlements sont disponibles sur le site du district dans la rubrique « documents » et qu'elles sont identifiées d'une couleur rouge,
- les principales modifications proviennent de l'analyse des dossiers traités au cours de la saison, ainsi que de la prise en compte des difficultés rencontrées et des ajustements à opérer pour plus de clarté (même principe au niveau Ligue et FFF).

Articles du Règlement Sportif Général

- Article 2 du RSG : commission Éthique et Fair-Play.
- Article 10 : demande de changement d'horaire.
- Les Ententes : précisions.
- Les Coupes Départementales : évolution des épreuves.
- Article 19 : délégués aux arbitres.
- Remplacement des joueurs dans les 10 dernières minutes.
- Article 23 : les forfaits.
- Évocation : nouveau motif.
- Installations sportives : souplesse dans le classement.
- Article 41 : suspensions.
- Article 44 : FMI.

Règlements FFF

- Article 56 : indemnité de préformation.
- Coupe Nationale Féminines U18 : création.
- Inactivité totale : reprise d'activité.
- Article 99 : retour au club quitté.
- CIT : délai de délivrance.
- Article 136.2 : caméra embarquée.
- Catégorie U20 : participation d'un joueur.
- Barème disciplinaire : évolution.

Évolution de la Pyramide du Championnat SEN D3

Le Président précise que ce projet a été présenté lors de la réunion du Conseil des Présidents du mois de mai 2025 et lors de la réunion d'information de rentrée du 12/09/2025. L'objectif est de rétablir une certaine cohérence dans le nombre de groupes en SEN D3 et SEN D4.

Puis, il passe la parole à Cédric GUILLOSO - Vice-Président du District - qui décrit le nouveau schéma proposé.

- Refonte des Championnats SEN D3 et SEN D4.
- Existence aujourd'hui d'une pyramide inversée D3/D4 qui engendre une incohérence sportive.
- Situation actuelle :



PROJET DE REFONTE DE LA PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS SENIORS

Situation actuelle

Pyramide inversée en D3 / D4 qui provoque une situation sportive peu cohérente



SENIORS – 2025/2026			
	Groupes à 10	Groupes à 12	Groupes à 14
D1		1	
D2		3	
D3	6		
D4	4		

- 3 descentes sportives
- 9 descentes sportives
- 12 descentes sportives

- Situation de transition : à l'issue de la 2026/2027 :



PROJET DE REFONTE DE LA PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS SENIORS

Situation projetée

- Présentation du projet de l'Assemblée Générale du District au mois d'octobre 2025
- 2026/2027** = saison de transition
- 2027/2028** = passage de 6 à 4 groupes en D3 et de 3 à 4 groupes ou plus en D4



SENIORS à l'issue de 2026/2027			
	Groupes à 10	Groupes à 12	Groupes à 14
D1		1	
D2		3	
D3	6	(4)	
D4	4		

- 3 descentes sportives
- 9 descentes sportives
- 12 descentes sportives
- + 7 supplémentaires
(+1 par groupe + moins bon 7^{me})

- Situation nouvelle : 2027/2028 :



PROJET DE REFONTE DE LA PYRAMIDE DES CHAMPIONNATS SENIORS

Situation définitive



SENIORS - Saison 2027/2028			
	Groupes à 10	Groupes à 12	Groupes à 14
D1		1	
D2		3	
D3		4	
D4	4		

Legend:

- 3 montées sportives (Green arrow)
- 4 montées sportives minimum (Green arrow)
- 4 montées sportives minimum (Green arrow)
- 3 descentes sportives (Red arrow)
- 6 descentes sportives (Red arrow)
- 8 descentes sportives (Red arrow)

VOTE N°6

POUR : 97,52 %

CONTRE : 2,48 %

L'évolution de la Pyramide du Championnat SEN D3 est approuvée par l'Assemblée Générale.

Mise en place d'un Challenge Fair-Play

Le Président passe la parole à Jean-Paul PEYRIN – Nouveau Président de la Commission Éthique et Fair-Play – commission qui va piloter le challenge.

Après avoir expliqué le fonctionnement préventif de la Commission Éthique et Fair-Play (EFP) et remercié les membres du Comité Directeur qui ont participé à l'élaboration du challenge, Jean-Paul PEYRIN présente le mécanisme mis en place.

- La Commission EFP pilotera le Challenge et la communication sur les classements intermédiaires.
- L'idée du Challenge est de valoriser et récompenser les équipes qui font preuve d'un bon comportement sportif tout au long de l'année.
- Le périmètre du Challenge concerne les catégories au sein desquelles un arbitre officiel est désigné dès le début de la compétition = SEN D1 – SEN D2 – SEN D3 et U18 D1.
- Le nombre de sanctions administratives prononcées aux joueurs et aux encadrants déterminera un classement (1 point par AVT et 3 ou 6 pour une EXC).
- L'équipe qui cumulera le moins de points remportera le challenge de sa catégorie.
- Le décompte des points devra se faire sur un nombre de match identique pour chaque équipe.
- Une suspension supérieure ou égale à 6 mois entraînera automatique l'exclusion de l'équipe du challenge.
- Chaque équipe victorieuse recevra un bon d'achat équipements d'une valeur de 1500 €.

Élection d'un nouveau membre au sein du Comité Directeur

Le Président informe l'Assemblée que, suite au départ d'un membre de l'équipe pour des raisons personnelles à la fin de la saison dernière, il propose la candidature de Nathalie LECLERCQ pour intégrer le Comité Directeur et l'invite à venir se présenter.

Nathalie LECLERCQ retrace son parcours de dirigeante bénévole depuis une dizaine d'années, notamment en tant que secrétaire générale de club.

Elle précise être arrivée dans le milieu du football grâce à ses enfants, notamment sa fille qui est aujourd'hui joueuse professionnelle et qui est issue de la formation seine-et-marnaise.

Elle confirme vouloir s'engager pour l'intérêt collectif et en faveur des clubs.

VOTE N°7

POUR : 97,66 %

CONTRE : 2,34 %

L'élection de Nathalie LECLERCQ au sein du Comité Directeur est approuvée par l'Assemblée.

Questions écrites des Clubs

Malgré qu'aucune question écrite n'ait été transmise au préalable, le Président invite l'Assemblée à prendre la parole. Un échange s'installe sur quelques sujets, notamment sur les violences, les incivilités et les subventions.

Clôture de l'Assemblée

Le Président indique que l'ordre du jour est désormais épuisé et qu'il procède à la clôture de l'Assemblée Générale.

Puis, il invite les participants à se retrouver autour d'un moment de convivialité et souhaite à toutes et à tous une excellente saison.



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 10 décembre 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIERS

Match 54686576

Mouroux 5 – Annet 5

CDM D2A du 19/10/2025

Match 53549990

Villeparisis 22 – Trilport 21

U16 D2A du 23/11/2025

Match 53541128

Boissise 1 – Savigny 1

Séniors D2C du 30/11/2025

Match 54697549

Pontault Combault Port. – Vaux La Rochette

Séniors D3D du 30/11/2025

Match 53549934

Cesson 21 – MCG 21

U18 D1 du 30/11/2025

Match 53550265

Brie 21 – VFFA 77 21

U18 D2A du 30/11/2025

Match 53549412

Villeparisis 21 – Le Mée 21

U16 D1 du 30/11/2025

Match 53622613
Chelles 21 – Briard 21
U15 D1 du 29/11/2025

Match 53548370
Combs 21 – Vaires 77 23
U14 D3B du 29/11/2025

Match 54706506
Chatelet 21 – Verneuil 21
U14 D4F du 29/11/2025

Match 53545211
Lagny 31 – St Souplets 31
Vétérans D2A du 30/11/2025

Match 53548368
Pontault Portg. 1 – Pontault UMS 2
U14 D3B du 29/11/2025

Match 54681507
Plessis Placy 1 – Ferrières 1
Séniors D4B 30/11/2025

DOSSIER TRANSMI PAR LA COMMISSION FOOT ANIMATION

Brassage U12 Excellence du 11/10/25 :
Club recevant : Brie-Comté-Robert
Responsable du plateau : M. JARRY Benoit
Equipes : Brie-Comte-Robert 11 – Ozoir 11 – St Thibault 11

CHAMPIONNAT

Match 53540961
Crécy FC – Briard S.C.
Séniors D2 du 07/12/2025

Match 53541130
Cesson 2 – Boissise 1
SENIORS D2C du 07/12/2025

Match 53541132
Mormant 1 – Varennes 1
Séniors D2C du 07/12/2025

Match 53541960
Fertoise 1 – Nanteuil 1
Séniors D3B du 07/12/2025

Match 53541962
St Thibault 2 – Marles 1
Séniors D3B du 07/12/2025

Match 54681602
Loing 2 – Chatelet 2
Séniors D4D du 07/12/2025

Match 53544191
Hericy 5 – St Germain Lvl 5
CDM D1 du 07/12/2025

Match 53544192
Lieusaint 5 – Maisoncelles 5
CDM D1 du 07/12/2025

Match 54938890
Collégien 31 – Claye Souilly 31
VETERANS D1 du 07/12/2025

Match 53540795
Coulommiers Brie – Brie FC
Séniors D2 du 07/12/2025

Match 53540958
Pontault Comb. Port. – MCG
Séniors D2 du 07/12/2025

Match 53545618
Ent. Changis Congis – Buccéenne AS
Vétérans D3 du 07/12/2025

Match 53549193
Pays Fontainebleau – Bussy St George FC
U18 D1 du 07/12/2025

Match 53546997
Combs la Ville C.A. – US Vaires 77
U15 D1 du 06/12/2025

Match 53547001
Crécy FC – Bussy St George FC
U15 D1 du 06/12/2025

Match 53622616
US Torcy Pvm – Dammarie Les Lys FC
U14 D1 du 06/12/2025

Match 53547930
Ent. Esbp Usbpo – Amicale Montereau AS
U14 D2 du 06/12/2025

Match 53548371
Nandy FC – US Vaires 77
U14 D3B du 06/12/2025

DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION

Match 53541839
Brie FC 2 – Saint Souplets 1
Séniors D3A du 26/10/2025

Match 54938877
Lognes 31 – Villeparisis 31
Vétérans D1 du 23/11/2025

Match 535499891
Cesson 21 – Gretz Tournan 21
U16 D1 du 23/11/2025

CONVOCATIONS

Match 53549394
Claye Souilly 22 – Gretz Tournan 21
U16 D1 du 02/11/2025

Match 53540780
Villeparisis 1 - Brie Fc 1
Séniors D2A du 23/11/2025



Commission Départementale

Prévention, Médiation, Education

PROCES-VERBAL du jeudi 11 décembre 2025

Commission Restreinte

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALLEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Après échange informatique avec les membres de la Commission, celle-ci décide :

Match n° 53549424 AVONNAISE US FOOT 21 – MEAUX ACADEMY CS 22 – U16 D1 du 14/12/2025 à 13h00

La Commission,

Considérant la déclaration tardive de match sensible de la part du club de MEAUX ACADEMY CS,

Considérant que le lieu du déroulement de la rencontre est éloigné des sites sur lesquels les incidents évoqués dans la déclaration se sont déroulés,

Considérant que la Commission de désignation de la CDA a nommé un (1) Arbitre officiel et qu'un (1) Délégué officiel a été nommé,

Décide que les mesures prises par les Commissions de désignation sont proportionnées au risque et valide celles-ci.



Commission Départementale d'Arbitrage

PROCÈS VERBAL du vendredi 28 novembre 2025

Site de Le Mée

Président de séance : Fabien EL MKELLEB

Secrétaire de séance : Fabrice ZANNIER

Présents: Thierry BLANC –Dominique CHATELLIER – Olivier FREMIOT –Naoufel DJILALI – Florian MERLYNCK –Emmanuel TULOUP –Jean Marie ROBY - Denis MATEI – Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur)

Absents excusés : Florent MARMION – Jimmy MELUT – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) – Claude ADAM – Thomas VENANT CABASSET (CTDA) – Faruk EKICIK – Mohamed MORIBA DIAKITE – Mokola DOUCOURE – Laurent LITTRE – Jean Pierre LEQUA -

Absents non excusés : Bastien DARREHORT – Lucie LEMPEREUR – Mickaël HADJADJ – Larbi BENCHEIKH (Représentant C.R.A) – Bernard MARMION (Représentant des arbitres au C.D) -

Ouverture de la séance : 19h00

ORDRE DU JOUR de la réunion :

- Point sur la vie du district.
- Intervention du Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Décembre 2025 et Janvier 2026
- La vie des sections.
- Tour de table.

Réception des arbitres :

BRISWALDER Jean-Philippe : Non-respect de l'article 1 de la F.F.F. Convocation officielle envoyée. Arbitre présent. Entendu en ses explications, le dossier sera transmis à la Commission de Discipline.

CHADI Billy : Non-respect de l'article 1 de la F.F.F. Convocation officielle envoyée. Arbitre présent. Entendu en ses explications, le dossier sera transmis à la Commission de Discipline.

BOUALI Ahmed : Absences non justifiées sur deux rencontres. Appel de la décision. Convocation officielle envoyée. Arbitre présent. Entendu en ses explications l'arbitre accepte sa sanction.

VERRIER Quentin : Non-respect de l'article 15.1 du Règlement Intérieur de la C.D.A
Convocation officielle envoyée. Arbitre excusé. A envoyé un mail d'explications. L'arbitre recevra une notification officielle.

Approbation du P.V de la réunion C.D.A du 30/10/25

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

Points sur la vie du District :

Jean-Marie RENAUD : Nouvel arrivant Abou KARAMOKO comme C.T.D. Tous les postes sont pourvus.

Point d'avancement du plan d'actions du District 77 sur la mandature 2024-2028

32 actions définies, sur 7 axes.

11 actions réalisées, 10 actions en cours de réalisation, 7 actions à lancer rapidement, 3 actions mises en attente d'un contexte favorable, 1 action annulée

Un point détaillé est effectué concernant les actions relatives à l'arbitrage

Intervention du Président de la CDA:

Je souhaite tout d'abord adresser mes sincères remerciements aux membres qui composent la Commission Départementale d'Arbitrage pour leur précieux investissement au quotidien. Votre engagement est déterminant dans l'aboutissement des missions qui nous sont confiées, et je tiens à souligner l'importance de votre dévouement dans la réussite de nos objectifs communs.

Les caméras embarquées destinées aux arbitres ont été livrées au District. La phase suivante va consister à formaliser les modalités de mise en œuvre. Elle sera suivie de la formation des arbitres appelés à expérimenter le dispositif.



La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

ARBITRES :

Léonard IMBART : Mail en date du 15/11/25. Changement d'adresse postale.

Pris note.

Didier HOUSSEMAGNE : Mail en date du 20/11/25. Informe la C.D.A de l'arrêt de l'arbitrage cette saison pour raisons médicales. **Pris note. La C.D.A remercie Mr HOUSSEMAGNE Didier pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais et lui souhaite un prompt rétablissement.**

Monsef AIT TALA : Mail en date du 21/11/25. Informe de l'arrêt de l'arbitrage dès à présent. **Pris note. La C.D.A remercie Mr AIT TALA Monsef pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

Jimmy JOLY : Mail en date du 24/11/25. Informe la C.D.A de sa mutation professionnelle dans la région Occitanie. **Pris note. La C.D.A remercie Mr Jimmy JOLY pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

DISTRICT 77 :

Thomas VENANT CABASSET : Mail en date du 04/11/25. Programme de la F.I.A n°2 organisée à Roissy en Brie **Pris note.**

Secrétariat District 77 : Mail en date du 04/11/25. Copie P.V CDPME du 04/11/25. **Pris note et transmis Section Désignation.**

Direction District 77 : Mail en date du 15/11/25. Copie P.V concernant les sanctions de deux arbitres. **Pris note.**

Thomas VENANT CABASSET : Mail en date du 16/11/25. Tableau des résultats de la F.I.A n°2. **Pris note.**

Direction District 77 : Mail en date du 21/11/25. Informe que la catégorie U14 D2 sera couverte par des arbitres officiels à compter du 29/11/25. **Pris note et transmis section désignation.**

C.D.A 77 :

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 18/11/25. Copie mail suivi du nombre d'arbitres au 18/11/25. **Pris note.**

Fabien EL MKELLEB : Mail en date du 27/11/25. Copie mail de la D.T.A concernant le lancement de l'expérimentation des caméras embarquées. **Pris note.**

L.P.I.F.F :

Daniel CHABOT (C.T.R.A) : Mail en date du 03/11/25. Initiation à l'arbitrage Futnet le 10/11/25 à Emerainville. **Pris note et mail envoyé à tous arbitres. 3 arbitres ont répondu positivement.**

Raïssa SALISSOU : Mail en date du 06/11/25. Liste des candidats pour la F.I.A n°2. **Pris note.**

AUTRES COURRIERS :

Alexandre VALLEZ (C.T.A 93) : Mail en date du 18/11/25. Copie mail de la réponse concernant le transfert de dossier d'un arbitre qui demande sa mutation dans ce département. **Pris note.**

Activités CDA Décembre 2025 et Janvier 2026:

05/12/25 : Séance F.A.R à Montry et Le Mée
10/12/25 : Formation Continue Futsal à Montry et Le Mée
12/12/25 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
13/12/25 : 3^{ème} Rattrapage Tests obligatoires à Montry
13/12/25 : Formation Arbitre assistant de club à Montry
19/12/25 : Réunion C.D.A à Montry
04/01/26 : Stage mi-saison D1-D2-AA à Montry
10-11-17-18/01/26 : F.I.A N°3 à Montry
16/01/26 : Séance F.A.R en commun à Montry
23/01/26 : Formation Continue Foot à 11 à Montry et Le Mée
24/01/26 : Formation arbitre de club à Montry
29/01/26 : Réunion C.D.A à Le Mée
31/01 et 01-07/02/25 : F.I.A Futsal à Montry

La vie des Sections

Section « formation – perfectionnement - évaluation » :

Responsable : Fabien EL MKELLEB

THOMAS : Initiation Arbitrage Futnet :

Merci au club de Émerainville pour l'accueil et pour le temps accordé pour former 3 arbitres présents + moi. À ce jour, aucune désignation est prévue sur le critérium Futnet départemental. J'ai donc sollicité Nico et Tony pour essayer de mettre quelque chose en place qui pourrait développer la pratique et l'arbitrage de la discipline. À suivre...

Formation Futsal :

Responsable : Denis MATEI

Séance de formation continue une fois par mois en visioconférence. Chaque séance fait l'objet d'un sujet différent.

4 observations à ce jour.

Cédric Pélissier confirme l'organisation d'une FIA FUTSAL à Montry

- Le 31 janvier et 1er février et le 7 février 2026

Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:

Responsables : Mohamed MORIBA DIAKITE – Naoufel DJILALI

La dernière séance s'est très bien passée.

La prochaine séance est l'examen à blanc (questionnaire, analyse vidéo, rapport)
Toujours en collaboration avec le District 94 et 75.

Section « désignation des Arbitres :

Responsable : Dominique CHATELLIER



Il a été relevé un problème sur les distances retenues par Foot2000 (la plupart du temps en faveur des arbitres). Ce problème a été remonté à la ligue qui doit se saisir rapidement du sujet. S'il est réglé correctement ça devrait limiter les frais pour les clubs et éviter que certains arbitres se plaignent de faire beaucoup de kilomètres (sur leurs désignations).

Effectifs par catégories :

AD 1	19
AD 2	24
AD3	29
AD4	32
AAS	12
A F.D	21
JAD	44
A FEM	11
A Futsal	1
Spe	

Total : **192 arbitres à ce jour désignables.**

444 Indisponibilités à ce jour.

Section Commission de Discipline :

Représentant : Dominique CHATELLIER

Des erreurs sur les sanctions données lors des rencontres par les arbitres officiels.
1 arbitre convoqué présent.

Section Commission d'Appel :

Représentant : Olivier FREMIOT

3 arbitres convoqués. Tous les arbitres présents.
1 arbitre qui fait appel de sa sanction. Présent.

Section C.D.P.M.E

Représentant : Jean-Marie ROBY

Réunion en visioconférence avec validation du P.V

Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »

Responsable : Emmanuel TULOUP

D1/ 16 Observations

D2/ 17 Observations

D3/ 15 Observations

D4/ 2 Observations JAD/ 6 Observations
Assistants / 4 Observations
37 Candidats observés dont 2 non validés.
98 Observations à ce jour.

FEM/ 1 Observation

Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A
Responsable : Fabien EL MKELLEB

Remerciement au club de Roissy en Brie pour l'accueil sur ces 2 week-ends de FIA.
21 arbitres inscrits 15 ont fini la formation



Intervention des participants :

Thomas VENANT CABASSET : Question concernant les promotions à mi-saison

Arbitres à convoquer : MASSIOT Romain – LABOUIDYA Aymen -

Prochaine réunion : jeudi 18 décembre 2025 à 19h00 à Montry.



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mercredi 10 décembre 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Patricia GUILIANI - Alain PARENT

Absent excusé : Christophe LE MINOUX - Laurent SABOTIER

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 53540944

NANGIS 1 – CHAMPS AS 1

SENIORS D2B DU 23/11/2025

Courriel du club de NANGIS en date du 1^{er} décembre 2025, évocation de la Commission concernant la participation du joueur GNINGHAYE NKENE Jésus, licencié à l'AS CHAMPS-SUR-MARNE ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire de 1 match ferme de suspension, avec date d'effet au 10/11/2025.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de CHAMPS AS n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis
Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur GNINGHAYE NKENE Jésus a été sanctionné d'un match ferme de suspension pour 2^{ème} récidive par la Commission de Discipline réunie le 05/11/2025 avec date d'effet au 10/11/2025, décision publiée sur FootClubs le 07/11/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 10/11/2025 (date d'effet de la sanction) et le 23/11/2025 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors de CHAMPS AS 1 a disputé la rencontre officielle suivante, CHAMPS AS 1 - LIEUSAINT AS 1 en Coupe Comité Seniors le 16/11/2025,

Considérant que le joueur supra a participé à cette rencontre, ne purgeant donc pas son match de suspension,

Considérant que cette rencontre n'était pas homologuée,

La Commission donne match perdu à l'équipe de CHAMPS AS 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de LIEUSAINT AS 1 pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 16/11/2025 libère le joueur supra de sa suspension d'un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'était plus en état de suspension le jour de la rencontre en rubrique, **Par ces motifs rejette la demande d'évocation de NANGIS comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.**

De plus la Commission inflige au joueur supra un match de suspension à compter du 15/12/2025 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de CHAMPS AS : 43.50€ + 70€,

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53540946

COURTRY ACADEMIE 1 – BRIARD 1

SENIORS D2B DU 23/11/2025

Courriel du club de NANGIS en date du 1^{er} décembre 2025, évocation de la Commission concernant la participation du joueur IDRISI Otmane, licencié au club de COURTRY ACADEMIE ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire de 15 matchs fermes de suspension, avec date d'effet au 11/04/2025.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de COURTRY ACADEMIE n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur IDRISI Otmane a été sanctionné de 15 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 27/04/2025 avec date d'effet au 11/04/2025, décision publiée sur FootClubs le 28/05/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 11/04/2025 (date d'effet de la sanction) et le 23/11/2025 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors COURTRY ACADEMIE 1 a disputé les rencontres officielles suivantes,

13/04/2025 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2

04/05/2025 CRECY FC 1 - COURTRY ACADEMIE 1

11/05/2025 PARIS SC1 - COURTRY ACADEMIE 1

18/05/2025 THORIGNY FC 1 - COURTRY ACADEMIE 1

25/05/2025 COURTRY ACADEMIE 1 - TRILPORT 1

01/06/2025 COURTRY ACADEMIE 1 – BLANC MESNIL 1

21/09/2025 COURTRY ACADEMIE 1 - CHAMPS/M 1

28/09/2025 FERTOISE 1 - COURTRY ACADEMIE 1

05/10/2025 GRETZ TOURNAN 3 - COURTRY ACADEMIE 1

12/10/2025 NANGIS 1 - COURTRY ACADEMIE 1

19/10/2025 COURTRY ACADEMIE 1 – PONTAULT PORT 1

02/11/2025 CRECY FC 1 - COURTRY ACADEMIE 1

09/11/2025 EMERAINVILLE 1 - COURTRY ACADEMIE 1

16/11/2025 FONTENAY TRES 1 - COURTRY ACADEMIE 1

23/11/2025 COURTRY ACADEMIE 1 - BRIARD SC 1

30/11/2025 CHELLES 2 - COURTRY ACADEMIE 1,

Considérant que le joueur supra n'a pas participé aux rencontres entre le 13/04/2025 et le 09/11/2025, purgeant seulement 13 matchs de suspension sur les 15,

Considérant que la 1^{ère} rencontre non homologuée à laquelle il a participé est celle du 16/11/2025,

La Commission donne match perdu à l'équipe de COURTRY ACADEMIE 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de FONTENAY TRES 1 pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte de cette rencontre du 16/11/2025 libère le joueur supra de sa suspension pour un match,

Dit de ce fait que le joueur supra n'avait purgé que 14 matchs de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Considérant la rencontre du 23/11/2025, le joueur supra n'ayant purgé que 14 matchs sur les 15

Par ces motifs donne match perdu à l'équipe de COURTRY ACADEMIE 1 pour en attribuer le gain à l'équipe de BRIARD 1 pour avoir fait participer le joueur supra en état de suspension,
De plus la Commission inflige au joueur supra 2 matchs de suspension à compter du 15/12/2025 pour avoir joué en état de suspension.

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de COURTRY ACADEMIE : 43.50€ + (2 x 70€),

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53540951

CHELLES 2 - COURTRY ACADEMIE 1

SENIORS D2B DU 30/11/2025

Courriel du club de NANGIS en date du 1^{er} décembre 2025, évocation de la Commission concernant la participation du joueur IDRISI Otmane, licencié au club de COURTRY ACADEMIE ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire de 15 matchs fermes de suspension, avec date d'effet au 11/04/2025.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que le club de COURTRY ACADEMIE n'a pas transmis ses observations dans les délais impartis

Après étude des pièces versées au dossier,

La Commission agissant sur le fondement de l'Article 187.2 des RG de la FFF,

Considérant que le joueur IDRISI Otmane a été sanctionné de 15 matchs fermes de suspension par la Commission de Discipline réunie le 27/04/2025 avec date d'effet au 11/04/2025, décision publiée sur FootClubs le 28/05/2025 et non contestée,

Considérant qu'entre le 11/04/2025 (date d'effet de la sanction) et le 23/11/2025 (date de la rencontre en rubrique) l'équipe seniors COURTRY ACADEMIE 1 a disputé les rencontres officielles suivantes,

13/04/2025 COURTRY ACADEMIE 1 – CHELLES 2

04/05/2025 CRECY FC 1 - COURTRY ACADEMIE 1

11/05/2025 PARIS SC1 - COURTRY ACADEMIE 1

18/05/2025 THORIGNY FC 1 - COURTRY ACADEMIE 1

25/05/2025 COURTRY ACADEMIE 1 - TRILPORT 1

01/06/2025 COURTRY ACADEMIE 1 – BLANC MESNIL 1

21/09/2025 COURTRY ACADEMIE 1 - CHAMPS/M 1

28/09/2025 FERTOISE 1 - COURTRY ACADEMIE 1

05/10/2025 GRETZ TOURNAN 3 - COURTRY ACADEMIE 1

12/10/2025 NANGIS 1 - COURTRY ACADEMIE 1

19/10/2025 COURTRY ACADEMIE 1 – PONTAULT PORT 1

02/11/2025 CRECY FC 1 - COURTRY ACADEMIE 1

09/11/2025 EMERAINVILLE 1 - COURTRY ACADEMIE 1

16/11/2025 FONTENAY TRES 1 - COURTRY ACADEMIE 1

23/11/2025 COURTRY ACADEMIE 1 - BRIARD SC 1

30/11/2025 CHELLES 2 - COURTRY ACADEMIE 1,

Considérant que le joueur supra n'a pas participé aux rencontres entre le 13/04/2025 et le 09/11/2025, purgeant seulement 13 matchs de suspension sur les 15,

Considérant que la 1^{ère} rencontre non homologuée à laquelle il a participé est celle du 16/11/2025,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF, la perte des rencontres du 16/11/2025 et du 23/11/2025 libère le joueur supra de sa suspension de 2 matchs,

Dit de ce fait que le joueur supra avait purgé ses 15 matchs de suspension le jour de la rencontre en rubrique,

Par ces motifs dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Règlements du District art. 21 et 40.1

- Débit de NANGIS : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 535550425

OL LOING 21 VAUX ROCHETTE 21

U18 D2C DU 16/11/2025

MATCH 53550436

FONTAINEBLEAU 22 – OL LOING 21

U18 D2C DU 23/11/2025

Demande d'évocation du club de **FONTAINEBLEAU**, en date du 03/12/2025, concernant le joueur **TAMABANZA KINOUANI Z GLOIRE** de **OL LOING**, possédant une licence joueur au club de **OL LOING** sans cachet mutation, alors qu'il était au club de Fontainebleau au début de la saison.

La Commission en informe le club de OL LOING et demande ses observations pour le 15/12/2025

MATCH 54697551

PONTHIERRY 1 – NANGIS ES 2

SENIORS D3 DU 30/11/2025

Réclamation du club de **NANGIS ES**, en date du 02/12/2025, concernant le joueur **ALMEIDA THOTO Ledi** de **PONTHIERRY**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de PONTHIERRY et demande ses observations pour le 15/12/2025

MATCH 53544184

ST GERMAIN LAVAL 5 – VILLEPARISIS 5

CDM D1 DU 07/12/2025

Demande d'évocation du club de **VILLEPARISIS**, en date du 08/12/2025, concernant le joueur **MARTINS André** de **ST GERMAIN LAVAL**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de ST GERMAIN LAVAL et demande ses observations pour le 15/12/2025

MATCH 53549416

CLAYE SOUILLY 22 – VAL D'EUROPE 21

U16 D1 DU 07/12/2025

Demande d'évocation du club de **CLAYE SOUILLY**, en date du 08/12/2025, concernant le joueur **GOMA Keylian** de **VAL D'EUROPE**, susceptible d'être suspendu lors de la rencontre

La Commission en informe le club de VAL D'EUROPE et demande ses observations pour le 15/12/2025

MATCH 53540956

GRETZ T. 3 – CHAMPS AS 1

SENIORS D2B DU 07/12/2025

Demande d'évocation du club de **GRETZ TOURNAN**, concernant la participation à la rencontre d'un joueur du club de CHAMPS AS inscrit sous l'identité d'Ivanilson MANUEL GARCIA GOMES la personne ayant effectivement joué ne semblant pas correspondre à cette identité.

La Commission en informe le club de CHAMPS AS et demande ses observations pour le 15/12/2025

MATCH 53541869

VAL D'EUROPE 2 – THORIGNY FC 1

SENIORS D3A DU 07/12/2025

Réerves du club de **THORIGNY FC** concernant le nombre de mutés de **VAL D'EUROPE** inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves de THORIGNY FC pour les dire recevables en la forme,

Considérant après vérification que le club de VAL D'EUROPE a inscrit les joueurs suivants :

- M. BELLAY Valentin (Enregistrement le 11/07/2025) MN
- M. DIABY Oussoubi (Enregistrement le 11/07/2025) MN
- M. DIABY Youssouf (Enregistrement le 07/07/2025) MN
- M. GOUMA BOUANGO Seamonsen (Enregistrement le 15/07/2025) MN
- M. LAURETTA Tevin (Enregistrement le 17/11/2025) MH
- M. LONGOLAMAYI NDHOULY Benju (Enregistrement le 10/07/2025) MN
- M. PUISY Joris (Enregistrement le 11/07/2025) MN

Considérant donc que le club de VAL D'EUROPE ayant inscrit sur la FMI 6 joueurs mutés normaux et 1 joueur muté hors période est en infraction

Après en avoir délibéré,

Dit les réserves de l'équipe de THORIGNY FC fondées,

Décide match perdu par pénalité à l'équipe de VAL D'EUROPE 2 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de THORIGNY FC 1 (3 points ; 2 buts)

RSG District Article 7.5

Débit de VAL D'EUROPE : 43.50€

Crédit de THORIGNY FC : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53541870

ST SOUPPLETS 1 – CLAYE SOUILLY 3

SENIORS D3A DU 07/12/2025

Rapport arbitre officiel, synthèse FMI et courriel club de Claye Souilly

Match arrêté par l'arbitre officiel à la 86^e, sur un score de 2 – 6, en raison du manque de visibilité

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que le match en rubrique n'a pas eu sa durée réglementaire, arrêté par l'arbitre officiel pour manque de visibilité

Par ces motifs

Dit match à rejouer et transmet le dossier à la COC

MATCH 54681328

FONTENAY TRESIGNY 1 – VERNEUIL 1

SENIORS D4C DU 07/12/2025

Réserves du club de FONTENAY TRESIGNY concernant le nombre de mutés hors période de VERNEUIL L'ETANG inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves de FONTENAY TRESIGNY pour les dire recevables en la forme,

Considérant après vérification que le club de VERNEUIL L'ETANG a inscrit les joueurs suivants :

- M. BERISHA Valmir (Enregistrement le 16/07/2025) MH
- M. BERISHA Valtrin (Enregistrement le 17/07/2025) MH
- M. LAASSIBA Khaled (Enregistrement le 02/08/2025) MH
- M. MONKOLOT Jessy (Enregistrement le 12/09/2025) MH
- M. RELOUZAT Robin (Enregistrement le 20/11/2025) MH
- M. SALL Adama (Enregistrement le 06/08/2025) MH

Considérant donc que le club de VERNEUIL L'ETANG ayant inscrit sur la FMI 6 joueurs mutés hors période est en infraction

Après en avoir délibéré,

Dit les réserves de l'équipe de FONTENAY TRESIGNY fondées,

Décide match perdu par pénalité à l'équipe de VERNEUIL L'ETANG (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de FONTENAY TRESIGNY 1 (3 points ; 0 but)

RSG District Article 7.5

Débit de VERNEUIL L'ETANG : 43.50€
Crédit de FONTENAY TRESIGNY : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681331

**PONTHIERRY 2 – ENT FCE USCL 2
SENIORS D4C DU 07/12/2025**

Réclamation du club d'**EMERAINVILLE** concernant les joueurs de **PONTHIERRY** susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission en informe le club de PONTHIERRY et demande ses observations pour le 15/12/2025

Dossier transmis par la Commission de Discipline

MATCH 53550084

**ROISSY 22 – MORMANT FC 21
U16 D2B DU 30/11/2025**

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Réerves sur la FMI concernant le fait que la tablette s'est éteinte en début de rencontre, elle a été rallumée à la mi-temps et le contrôle des licences n'a pu être fait avant le début de la rencontre.

La Commission,

Jugeant en première instance,

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que les réserves pour être recevables doivent être nominales et motivées

Dit réserves non motivées

Résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District art 30.1 et 30.5

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

DOSSIERS EN DELIBERE

MATCH 54748578

**NANGIS 1 – ASM FERTOISE 1
SENIORS FUTSAL D2 DU 18/11/2025**

Match non joué, le club ASM FERTOISE estimant que l'état du terrain ne permettait pas à la rencontre de se dérouler

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations de NANGIS reçues dans les délais impartis,

Considérant que le club de NANGIS précise qu'il disputent leurs rencontres dans cette même salle et qu'il n'y a jamais eu de contestation sur l'état de celle-ci,

Considérant que le club visiteur a refusé de disputer cette rencontre en fournissant des photos,

Par ces motifs

Dit dossier en délibéré, demande une visite de la Commission des terrains et reporte les matchs à domicile dans l'attente du rapport de la Commission.

MATCH 54685836

**COURTRY F. 21 – FC LE PIN 21
U18 D3A DU 07/12/2025**

Courriel du club de **COURTRY ACADEMIE**, sur le fait que la rencontre n'a pas eu lieu alors qu'un résultat est indiqué sur le site du District.

FERMETURE HORS DELAIS

MATCH 53542185

FC COSMO 2 – QUINCY VOISINS 2

SENIORS D3C DU 07/12/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de FC COSMO a transmis l'arrêté municipal de fermeture du stade Pierre VALLET de la commune de Couilly Pont aux Dames par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de QUINCY VOISINS, le 06/12/2025 à 10H13, le match étant programmé le 07/12/2025

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

MATCH 54705581

US VAIRES 24 – MCG 23

U14 D4A DU 06/12/2025

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

FERMETURE DE TERRAIN HORS DELAI

Considérant que le club de VAIRES a transmis l'arrêté municipal de fermeture du stade Roger SAUVAGE de la commune de VAIRES par messagerie, au DISTRICT ainsi qu'au club de MCG, le 06/12/2025 à 12H49, le match étant programmé le 06/12/2025 0 15H

Considérant que la procédure hors délai a été respectée,

Jugeant en premier ressort et après en avoir délibéré,

La Commission dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

Rappelle au club de VAIRES de bien respecter les délais de la procédure

RSG District Art 20.5

TERRAINS IMPRATICABLES

MATCH 54706375

ENT USBPO ESPB 22 – LE MEE 23

U14 D4E DU 06/12/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

MATCH 54706509

CHAMPENOIS MV 21 – GATINAIS 22

U14 D4F DU 06/12/2025

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

MATCH 54687328

COUBERT 5 – REAU 5
CDM D2B DU 07/12/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 53546326

FONTAINEBLEAU PTG 31 – HERICY 31
VETERANS D3C DU 07/12/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 53546328

MORET VENEUX 31 – BAGNEAUX NEMOURS 31
VETERANS D3C DU 07/12/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 54689916

BOISSISE PRINGY35 – FONTAINEBLEAU 35
+45 ANS F DU 07/12/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 53550447

MORET VENEUX 21 – OL LOING 21
U18 D2C DU 07/12/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 54685548

OL LOING 22 – GATINAIS VL 21
U16 D3F DU 07/12/2025

La Commission,
Jugeant en première instance,
Pris connaissance des pièces versées au dossier,
Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable
Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC
RSG District Art 20.5

MATCH 54685551**MORET VENEUX 22 – MONTEREAU 22****U16 D3F DU 07/12/2025**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

MATCH 53540960**EMERAINVILLE 1 – CHELLES 2****SENIORS D2B DU 07/12/2025**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

MATCH 54697664**MORET VENEUX 2 – COMBS 22****SENIORS D3F DU 07/12/2025**

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre a déclaré le terrain impraticable

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

RSG District Art 20.5

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

Rappel : les compétitions officielles sont toujours prioritaires**CPSP**

Tournoi « Rose Cup » Futsal U10 du 20 décembre 2025

Tournoi « Rose Cup » Futsal U11 du 21 décembre 2025

Validés**FC CRECY**

Tournoi U6/U7 du 30 mai 2026

Tournoi U8/U9 du 30 mai 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des terrains**FONTENAY TRESIGNY AS**

Tournoi U8/U9 du 30 mai 2026

Tournoi U10/U11 du 13 juin 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des terrains**MAROLLES AS**

Tournoi Futsal U8/U9 du 10 janvier 2026

Tournoi Futsal U10/U11 du 11 janvier 2026

Validés**NANGIS ES**

Tournoi Futsal U11 du 21 février 2026

Validé sous réserve de l'état du gymnase

OL LOING

Tournoi U6/U7 du 01^{er} mai 2026

Tournoi U12/U13 du 01^{er} mai 2026

Tournoi U8/U9 du 08 mai 2026

Tournoi U10/U11 du 08^r mai 2026

Validés sous réserves de la disponibilité des terrains



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 8 décembre 2025

Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.
Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.
L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54998716	06/12/25	CRIT U13 à 11 Poule C	MELUN FC 31	SENART MOISY 31	50
54743000	06/12/25	SENIORS D1 FUTSAL	CHESSY ACADEMY 1	CS COURTRY ACADEMIE 1	50

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES FOOT ANIMATION

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

Rappels :

- 1) Pour les plateaux des catégories U6/U7 et U8/U9, il est rappelé au club organisateur de ne pas oublier de transmettre la feuille d'organisation précisant le nom des équipes avec le nombre de joueurs pour chacune d'entre elles

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
55128204	29 /11/25	CRIT U9 EXC	Poule C MITRY COMANS GOELLY 31	COURTRY F 31
55128205	29/11/25	CRIT. U9 EXC	Poule C BRIE FC 31	ST THIBAULT FC 31
55128354	29/11/25	CRIT. U9 EXC	Poule F MITRY COMPANS GOELLY 32	COURTRY F 32
55128355	29/11/25	CRIT. U9 EXC	Poule F BRIE FC 32	ST THIBAULT FC 32
55129358	29/11/25	CRIT ESPOIR U9	Poule A SAVIGNY LE TEMPLE 31	BAGNEAUX NSP 31
55129417	29/11/25	CRIT ESPOIR U9	Poule B FERRIERES EN BRIE 31	SERVON FC 31
55129418	29/11/25	CRIT. ESPOIR U9	Poule B PONTAULT COMB. PORT 31	LESIGNY USC 31

DATE	FESTIFOOT	CLUB RECEVANT
29/11/25	U6/U7	MORMANT
29/11/25	U6/U7	FONTAINEBLEAU
29/11/25	U6/U7	BRIE FC
29/11/25	U6/U7	MITRY COMPANS GOELLY
29/11/25	U6/U7	NANTEUL
29/11/25	U6/U7	CLAYE SOUILLY
29/11/25	U6/U7	NOSIEL
29/11/25	U6/U7	CRECY FC
29/11/25	U6/U7	LAGNY
29/11/25	U6/U7	VAIRES S/MARNE
29/11/25	U8/U9	PONTAULT COMBAULT UMS
29/11/25	U8/U9	ROISSY EN BRIE
29/11/25	U8/U9	NANGIS ES
29/11/25	U8/U9	LE CHATELET EN BRIE
29/11/25	U8/U9	BOIS LE ROI
29/11/25	U8/U9	CHAMPAGNE S/SEINE
29/11/25	U8/U9	JOUY YVRON
29/11/25	U8/U9	MEAUX ACADEMY
29/11/25	U8/U9	PONTAULT PORT.
29/11/25	U8/U9	ST THIBAULT
29/11/25	U8/U9	COULOMMIERS

ERRATUM

PV du 01/12/25

**MATCH 55121619 CHELLES AS 1 – LOGNES US 1 CRIT U13 EXCELLENCE Poule B du
15/11/25**

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de CHELLES AS

***La commission annule l'amende**

FESTIFOOT U6/U7 à SAVIGNY

Reprise du dossier

Lecture du mail du club de SAVIGNY LE TEMPLE

***La commission annule l'amende**

FESTIFOOT U8/U9 à OTHIS

Reprise du dossier

Lecture du mail du club d'OTHIS

***La commission annule l'amende**

HORAIRES SPECIAUX

Le District rappelle aux clubs qu'en application de l'article 10 du R.S.G. du District. Tous les matchs de la dernière journée dans toutes les catégories doivent se dérouler le même jour et à l'heure officielle. En conséquence, toutes les dérogations horaires accordées ci-dessous ne sont pas valables pour tous les matchs de la dernière journée pour toutes les catégories (les deux dernières journées en Seniors).

NOISIEL FOOT ACADEMY (560342)

***CRIT. FEMININ U15 – 11H00 été comme en hiver – accordé**

FORFAITS

MATCH 55129706 DAMMARTIN CS 23 – FRAT. ESBLY FOOT 22 CRIT. ESPOIRS U10 Poule G du 06/12/25

Lecture du courriel du club de FRAT. ESBLY FOOT avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55129708 ASM FERTOISE 22 – CRECY FC 23 CRIT ESPOIRS U10 Poule G du 06/12/25

Lecture du courriel du club de FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55130033 ALLIANCE 77 21 – CHATELET EN BRIE 21 CRIT ESPOIRS U10 Poule O du 06/12/25

Lecture du courriel du club de CHATELET EN BRIE avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55123634 US VAIRES 77 1 – MITRY COMPANS GOELLY 1 CRIT. FEMININS U11 Poule A du 29/11/25

Lecture de la feuille de match

L'équipe de MITRY COMPANS GOELLY ne s'est pas présentée

***1^{er} Forfait non avisé**

MATCH 55130408 MEAUX ACADEMY CS 1 – DAMMARIE LES LYS FC 1 CRIT U11 EXC Poule B du 13/12/25

Lecture du courriel du club de MEAUX ACADEMY avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55129386 MONTEREAU ASA 2 – PONTHIERRY 1 CRIT ESPOIR U11 poule AC du 06/12/25

Lecture du courriel du club de PONTHIERRY US avisant du forfait de son équipe

***1^{er} Forfait avisé hors délai (mail au club adverse le 06/12/25 à 9H28)**

MATCH 55127882 ST PATHUS OISSERY 1 – VILLENOY AC 2 CRIT ESPOIR U11 poule M du 06/12/25

Lecture du courriel du club de ST PATHUS avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55122691 COULOMMIERS BRIE F 21 – MITRY COMPANS GOELLY 22 CRIT U12 EXCELLENCE Poule D du 06/12/25

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55122919 C.P.S.P 21 – PONTHIERRY 21 CRIT. U12 EXCELLENCE Poule G du 13/12/25

Lecture du courriel du club de PONTHIERRY US avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 55124800 C.S.P.S. 22 – PONTHIERRY 23 CRIT. ESPOIRS U12 Poule P du 13/12/25

Lecture du courriel du club de PONTHIERRY US avisant du forfait de son équipe
***1^{er} Forfait avisé**

MATCH 54748739 POMMEUSE FAREMOUTIERS 1 – FUTSAL CHAMPBENOIST 1 SENIORS D2 FUTSAL du 01/1/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de FUTSAL CHAMPBENOIST 1 ne s'est pas présentée
***2^{ème} Forfait non avisé**

MATCH 54748584 L'ELITE FUTSAL D'EMERAINVILLE – NANGIS ES 1 SENIORS D2 FUTSAL du 01/1/25

Lecture de la feuille de match
L'équipe de NANGIS ES 1 ne s'est pas présentée
***2^{ème} Forfait non avisé**

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 6 et 7 décembre 2025

MATCH 55126759 CRECY FC 1 – PORT. DE L'OURCQ MITRY 1 CRIT. FEMININ SENIORS Poule A du 06/12/25

Demande de modification de date par courriel du club de **CRECY FC** pour disputer la rencontre le 21/02/26 au lieu du 06/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54998716 MELUN FC 31 – SENART MOISSY 31 CRIT U13 à 11 Poule C du 06/12/25

Demande d'inversion par courriel du club de **MELUN FC** pour disputer la rencontre sur les installations de MOISSY CRAMAYEL

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55124226 MEAUX ACADEMY CS 2 – ENT CSD/ST PÄTHUS 2 CRIT. FEMININ U13 Poule B du 06/12/25

Demande de modification de date par courriel du club de **DAMMARTIN CS** pour disputer la rencontre le 13/12/25 au lieu du 06/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691043 PORT. DE L'OURCQ MITRY 40 – MOUSSY NEUF 40 CRIT. 55 ANS Poule A du 07/12/25

Demande de modification de date par courriel du club de **MOUSSY LE NEUF** pour disputer la rencontre le 11/01/26 au lieu du 07/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691505 LIEUSAINT FOOT 40 – GRETZ TOURNAN SC 40 CRIT 55 ANS Poule D du 07/12/25

Demande de modification de date par courriel du club de **GRETZ TOURNAN** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54748583 VILLENEUVE-SUR-BELLOT – VILLIERS FUTSAL D2 du 07/12/2025

Considérant que le match Villeneuve-sur-Bellot – Villiers était programmé le 7 décembre 2025 selon le calendrier officiel ;

Considérant que le club de Verneuil, en consultant le site internet fédéral, a constaté que la rencontre n'apparaissait pas comme étant programmée à cette date pour leur équipe ;

Considérant que la rencontre figurait néanmoins correctement sur l'agenda du site internet, ainsi que sur l'espace Footclubs de Villeneuve-sur-Bellot, confirmant la programmation officielle ;

Considérant qu'il s'agit d'une anomalie d'affichage sur le site internet fédéral et que celle-ci a été signalée à la DSI de la FFF pour correction dans les meilleurs délais ;

Considérant que, dans l'attente de la résolution de cette anomalie, les clubs doivent se référer exclusivement à Footclubs, seule source fiable pour la gestion des compétitions et la consultation des calendriers ;

Considérant la bonne foi des clubs concernés et les circonstances ayant entraîné l'absence de l'équipe de Verneuil le 07/12/2025 ;

Par ces motifs,

La Commission décide de donner match à jouer, le 8 MARS 2025.

Week-end du 13 et 14 décembre 2025

MATCH 55128180 SC BRIARD 31 – ROISSY EN BRIE 31 CRIT U9 EXCELLENCE Poule B du 13/12/25

Demande d'inversion par courriel du club de **SC BRIARD** pour disputer la rencontre sur les installations de ROISSY EN BRIE

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55128180 SC BRIARD 32 – ROISSY EN BRIE 32 CRIT U9 EXCELLENCE Poule E du 13/12/25

Demande d'inversion par courriel du club de **SC BRIARD** pour disputer la rencontre sur les installations de ROISSY EN BRIE

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55122722 CROTRY F 21 – VILLENOY AC 21 CRIT. U12 EXCELLENCE Poule E du 13/12/25

Demande d'inversion par courriel du club de **VILLENOY AS** pour disputer la rencontre sur les installations de VILLENOY

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55122724 JOUARRE ASM 21 – TRILPORT UDF 21 CRIT. U12 EXCELLENCE Poule E du 13/12/25

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de **JOUARRE ASM** pour disputer la rencontre sur les installations de TRILPORT

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55122781 BUSSY ST GOERGES 21 – QUINCY VOISINS 21 CRIT. U12 EXCELLENCE Poule F du 13/12/25

Demande d'inversion par FOOTCLUB du club de **BUSSY ST GEORGES** pour disputer la rencontre sur les installations de QUINCY VOISINS à 11H00

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55123878 FC CONGISSOIS 21 – BUCCEENNE AS 21 CRIT. ESPOIRS U12 Poule I du 13/12/25

Demande de modification de date par courriel du club de **FC CONGISSOIS** pour disputer la rencontre le 20/12/25 au lieu du 13/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55124528 BAGNEAUX NEMOIURS 1 – LE MEE SPORTS 3 CRIT. ESPOIRS U12 Poule N du 13/12/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de **BAGNEAUX NSP** pour disputer la rencontre le 21/02/26 au lieu du 13/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55126053 MARLES AC 1 – ELSCSLSB 1 CRIT. ESPOIRS U13 Poule M du 13/12/25

Demande d'inversion par courriel club de **MARLES AC** pour disputer la rencontre sur les installations de LONGUEVILLE

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55162669 MARLES AC 2 – ELSCSLSB 2 CRIT. ESPOIRS U13 Poule N du 13/12/25

Demande d'inversion par courriel club de **MARLES AC** pour disputer la rencontre sur les installations de LONGUEVILLE

Le match retour est automatiquement inversée

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54998724 SENART MOISSY 31 – PONTAULT COM.UMS 31 CRIT. U13 à 11 Poule C du 13/12/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de **PONTAULT COM. UMS** pour disputer la rencontre le 14/01/26 au lieu du 13/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 55126768 MEAUX PORTUGAIS UF 1 – US VAIRES 77 1 CRIT. FEMININS SENIORS Poule A du 13/12/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de **US VAIRES** pour disputer la rencontre le 28/02/26 au lieu du 13/12/25

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

MATCH 54743006 FUTSAL MRT 1 – CHESSY ACADEMY 1 SENIORS D1 FUTSAL du 12/12/25

Demande de modification de date par courriel du club de **FUTSAL MRT** pour disputer la rencontre à une date ultérieure

Cette rencontre est reportée et se déroulera le 09/01/26

ACCORD DU CLUB ADVERSE ET DE LA COMMISSION

TIRAGES COUPES

Date de jeu :		Du 12/01/26 au 18/01/26 Tirage le 15.12.25	Du 02/03/26 au 08/03/26 Tirage le (.....)	Du 27/04/26 au 03/05/26 Tirage le (.....)
Coupe 77 Futsal		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :		08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/26 Tirage le (.....)	14/05/26 Tirage le (.....)
Coupe 77 55 ANS		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/4 de Finale

Date de jeu :		11/01/26 Tirage le 15.12.25	08/02/26 Tirage le (.....)	12/04/26 Tirage le (.....)
Coupe 77 FEMININ U15 CRIT.		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :		07/02/26 Tirage le (.....)	11/04/26 Tirage le (.....)
Coupe 77 FEMININ SENIORS CRIT.		1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :		07/03/26 Tirage le (.....)	18/04/26 Tirage le (.....)
Coupe 77 SENIORS FEMININES		1/4 de Finale	1/4 de Finale



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 11 décembre 2025

Commission Restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages de Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Reports/Modifications

*Obligations des Clubs

TIRAGES COUPES

Date de jeu :	11/01/2026 Tirage le 04/12/25	08/02/2026 Tirage le 15/01/26	08/03/2026 Tirage le (.....)	19/04/2026	14/05/2026
Coupe 77 Seniors	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Seniors	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U18	Tour 2	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U18	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 U16	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U16	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 CDM			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité CDM			1/4 de Finale		1/2 Finale
Coupe 77 Vétérans	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité Vétérans	Cadrage 1/8 ^e		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe 77 +45 ANS			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité +45 ANS			1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

Date de jeu :	31/01/2026 Tirage le 04/12/25	07/03/2026 Tirage le (.....)	04/04/2026	02/05/2026
Coupe 77 U15		1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U15		1/4 de Finale		1/2 Finale
Coupe 77 U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale
Coupe Comité U14	Cadrage 1/8 ^e	1/8 ^e de Finale	1/4 de Finale	1/2 Finale

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
						50€

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54686606	07/12/25	CDM	D2A	MITRY OURCQ PTG 5	FC MUSCLE 5	50€
54687499	07/12/25	VETERANS	D4A	GRETZ T. 32	ST MARD 31	50€
				Score transmis par le club de St Mard : 1 - 1		
54687501	07/12/25	VETERANS	D4A	FC LE PIN 31	MITRY OURCQ PTG 31	50€
54688715	07/12/25	+45 ANS	A	TORCY 35	MITRY OURCQ PTG 35	50€
54688842	07/12/25	+45 ANS	B	CLAYE SOUILLY 35	ST THIBAULT FC 35	50€
53542183	07/12/25	SENIORS	D3C	LOGNES 2	VILLENOY 1	50€
				Score transmis par l'arbitre officiel : 1 - 1		

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
53546996	29/11/25	U15	D1	BUSSY 1	VAIRES 1	50€
				Score transmis par l'arbitre officiel : 2 - 2		

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) à l'équipe recevante Bussy 1, l'équipe visiteuse Vaires 1, conservant le bénéfice du point acquis (1 point) et des buts marqués (2 buts) lors de la rencontre.

ERRATUM

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54681493	09/11/25	SENIORS	D4B	VFFA 77 3	ESBLY 1	80€
				Score transmis par arbitre officiel & observateur : 3 - 2		

La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ;0 but) à l'équipe recevante VFFA 77 3 , l'équipe visiteuse ESBLY conservant le bénéfice des points acquis (0 point) et des buts marqués (2 buts) lors de la rencontre.

Considérant que la décision initiale a indiqué un « match perdu par pénalité » pour le club du VFFA en raison de la non-réception de la feuille de match relative à la rencontre du 09/11/2025 contre ESBLY ;

Considérant que le club du VFFA a contesté cette décision en précisant, pièces à l'appui, qu'une feuille de match version papier a été transmise le 12/11/2025 depuis la boîte mail officielle du club ;

Considérant que l'envoi a été effectué vers un mauvais service, entraînant l'absence de prise en compte initiale de la feuille de match, mais que l'envoi a été réalisé dans un délai proche de la rencontre ;

Considérant que les documents transmis, notamment la copie du courriel et les pièces jointes, confirment la réalité de l'envoi ;

Considérant que les feuilles de match des compétitions à 11 doivent être transmises séparément et ne doivent en aucun cas être envoyées conjointement avec celles du foot animation, afin d'assurer un traitement conforme et éviter toute confusion dans la réception des documents ;

Considérant que la Commission estime, au vu des éléments fournis, que le maintien de la sanction de « match perdu par pénalité » n'est pas justifié ;

La Commission décide :

- **D'annuler la décision de match perdu par pénalité pour non-envoi de la feuille de match ;**
- **De lever la pénalité correspondante ;**
- **De valider le résultat acquis sur le terrain lors de la rencontre du 09/11/2025 entre VFFA et ESBLY ;**

PROBLEME SCORE

53548463	06/12/25	U14	D3C	DAMMARIE FC 22	FONTAINEBLEAU 23
07/12/25-Courriel du club de Dammarie FC, informant la Commission d'une erreur concernant le score de la rencontre, celui-ci étant de 1 à 1 et non 1 but à 0 en faveur de Dammarie comme indiqué					
La Commission remercie le club de Fontainebleau donc de bien vouloir lui transmettre ces observations dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé.					

PROBLEME FMI

53547840	06/12/25	U14	D2B	LIEUSAINT 21	TORCY 24
09/12/25-Courriel du club de Lieusaint Informant la Commission de l'impossibilité de transmettre la FMI, avec liste des joueurs de Lieusaint, score de la rencontre (2-3), nom de l'arbitre assistant, du délégué et des dirigeants					
09/12/25-Courriel transmis au club de Lieusaint					
« Conformément à l'article 44.2 du Règlement Sportif Général, il est impératif que le club recevant transmette :					
<ul style="list-style-type: none">• une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,• puis, avant la clôture par l'arbitre, une photo du résultat final ainsi que des faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc.).					
Ces éléments sont nécessaires pour assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.					
Si la FMI a rencontré un incident technique avant le match, il convenait d'utiliser une feuille de match papier.					
La Commission remercie le club de Lieusaint donc de bien vouloir lui transmettre les documents manquants dans les meilleurs délais afin que le dossier puisse être régularisé. ... »					
Considérant que le club de Lieusaint n'a pas transmis les éléments demandés.					
Par ces motifs, la Commission transmet le dossier à la Commission Statuts & Règlements					

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 13 et 14 décembre 2025

MATCH 54705590 CHAMPS FCC 21 – ST MARD 21 U14 D4A du 13/12/2025

09/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHAMPS FFC** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Considérant que l'installation est déjà occupée à cet horaire

Demande de modification non prise en compte, déjà une rencontre à 17h30 au stade des Pyramides (U18F R3 - Prioritaire)

Mail de la mairie informant la Commission que la rencontre aurait lieu à 15h00 au stade Hurtebize (terrain N°2)

La Commission prend note du nouvel horaire et du changement de terrain

MATCH 54706391 CPSP 22 – NANGIS 21 U14 D4E du 13/12/2025

05/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CPSP** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 14H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE NANGIS**Considérant l'article 10.3 du RSG**

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION

08/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **NANGIS** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 13H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP**MATCH 54706521 VERNEUIL 21 – CHAMPENOIS MV 21 U14 D4F du 13/12/2025**

09/12/2025-Demande de modification de d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VERNEUIL** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHAMPENOIS**Considérant l'article 10.3 du RSG**

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

DEMANDE ACCEPTEE ET HOMOLOGUEE PAR LA COMMISSION**MATCH 53544194 MAISONCELLES 5 – PONTHIERRY 5 CDM D1 du 14/12/2025**

13/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **MAISONCELLES** pour disputer la rencontre à St Fargeau Ponthierry au lieu de Maisoncelles

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PONTHIERRY**MATCH 53545218 ENT CSD/ST PATHUS 31 – MOUSSY NF 31 VETERANS D2A du 14/12/2026**

08/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 14/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUSSY NEUF

09/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 à 11h30 au lieu du 14/12/2025 à 11h00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE MOUSSY NEUF**MATCH 53545623 BUCCEENNE 31 - ENT CSD/ST PATHUS 32 VETERANS D3A du 14/12/2026**

07/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARTIN** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 14/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUCCEENNE**MATCH 54687634 MORMANT FC 33 – SERVON 32 VETERANS D4B du 14/12/2025**

06/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 à 10h00 au lieu du 14/12/2025 à 11h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE SERVON**MATCH 54687637 OZOUER LE V. 31 – PROVINS MJC 31 VETERANS D4B du 14/12/2025**

19/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **PROVINS MJC** pour disputer la rencontre le 30/11/2025 au lieu du 14/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE OZOUER LE VOULGIS**MATCH 54688848 CRECY FC 35 – LOGNES 35 +45 ANS B du 14/12/2025**

10/12/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre à LOGNES au lieu de CRECY LA CHAPELLE

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CRECY FC**MATCH 54385554 GATINAIS VL 21 – CPSP 22 U16 D3F du 14/12/2025**

04/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Provins au lieu de Souppes s/ Loing

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP**MATCH 53549939 FONTAINEBLEAU 21 – BRIARD SC 21 U18 D1 du 14/12/2025**

10/12/2025-Demande de modification de d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre à 17h00 au lieu de 12h00

Considérant l'article 10.3 du RSG

– En cas de demande de changement d'horaire par le club recevant avant le mardi soir précédent la rencontre, les horaires suivants seront validés directement par le District.

Si la demande intervient après le mardi, l'accord du club visiteur est demandé.

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE BRIARD SC

11/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 à 15h00 au lieu du 14/12/2025 à 12h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIARD SC

MATCH 53550362 PLAINE/CLAYE 23 – CHAMPS FFC 21 U18 D2B du 14/12/2025

11/12/2025-Demande de modification de date Via FOOTCLUBS du club de **PLAINE FRANCE** pour disputer la rencontre le 08/02/2026 au lieu du 14/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHAMPS FFC

MATCH 53550363 PONTAULT UMS 21 – VILLEPARISIS 21 U18 D2B du 14/12/2025

En raison de l'organisation de la rencontre du 1^{er} Tour Fédéral de Coupe Gambardella le dimanche 14/12/2025 opposant l'équipe de Pontault UMS 21 (D2B) et l'équipe de Chantilly 21 évoluant en R1.

Par ces motifs, la Commission décide de reporter la rencontre au 21/12/2025

MATCH 53550455 FONTAINEBLEAU 22 – VAUX ROCHELLE 21 U18 D2C du 14/12/2025

11/12/2025-Demande de modification de date Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 au lieu du 14/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE VAUX ROCHELLE

MATCH 54685948 PONTAULT PORT 21 – VAL D'EUROPE 22 U18 D3B du 14/12/2026

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VAL d'EUROPE** pour disputer la rencontre le 08/02/2026 au lieu du 14/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE PONTAULT PORTUGAIS

MATCH 53549939 FONTAINEBLEAU 1 – CLAYE S. 2 SENIORS D1 du 14/12/2025

11/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **FONTAINEBLEAU** pour disputer la rencontre le 01/03/2026 à 15h00 au lieu du 14/12/2025 à 17h00

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CLAYE SOUILLY

MATCH 53540800 BUSSY FC 1 – PONTAULT UMS 1 SENIORS D2A du 14/12/2025

04/12/2025-Demande de modification de date Via FOOTCLUBS du club de **PONTAULT UMS** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 14/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BUSSY

MATCH 53541965 NANTEUIL 1 – PLAINE France 1 SENIORS D3B du 14/12/2025

10/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire Via FOOTCLUBS du club de **NANTEUIL** pour disputer la rencontre le 13/12/2025 à 18h00 au lieu du 14/12/2025 à 15h30

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE PLAINE France

Week-end du 20 et 21 décembre 2025

MATCH 53545206 BRIE FC 31 – MCG 31 VETERANS D2A du 21/12/2026

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre le 08/03/2026 au lieu du 21/12/2025

Considérant que le 08/03 est la date prévue pour le tour 4 (1/8e de Finale) de la Coupe 77 Vétérans, l'équipe de MCG étant encore en lice.

DEMANDE REFISEE PAR LA COMMISSION

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MCG** pour disputer la rencontre le 29/03/2026 au lieu du 21/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE BRIE FC

MATCH 53546093 CHELLES 32 – CESSON 31 VETERANS D3B du 14/12/2026

05/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 21/12/2025

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CHELLES

MATCH 54688701VILLEPARISIS 35 – FC LE PIN 35 +45 ANS A du 21/12/2026

09/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **VILLEPARISIS** pour disputer la rencontre le 22/03/2026 au lieu du 21/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE FC LE PIN

MATCH 54697653 MORET VENEUX 22 – DAMMARIE FC 1 SENIORS D3F du 21/12/2026

28/11/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE FC** pour disputer la rencontre le 18/01/2026 au lieu du 21/12/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB MORET VENEUX

Week-end du 10 et 11 janvier 2026

MATCH 53545389 CHEVRY 31 – BOMBONNAISE 31 VETERANS D2C du 14/12/2025

08/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **BOMBONNAISE** pour disputer la rencontre le 22/02/2026 au lieu du 11/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHEVRY

Week-end du 17 et 18 janvier 2026

MATCH 53546337 GATINAIS VL 31 – HERICY VS 31 VETERANS D3C du 18/01/2026

19/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **GATINAIS** pour disputer la rencontre à Vulaine s/ seine au lieu de Souppes s/ Loing

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

Week-end du 07 et 08 fevrier 2026

MATCH 53548479 COURTRY ACAD. 21 – MONTEREAU 22 U14 D3C du 07/02/2026

12/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 17/01/2026 à 17H15 au lieu du 07/02/2026 à 15h30

Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MONTEREAU

Week-end du 14 et 15 fevrier 2026

MATCH 54689962 MISY VILLENEUVE 35 – BAGNEAUX N.35 +45 ANS-F du 15/02/2026

16/11/2025-Demande d'inversion Via FOOTCLUBS du club de **BAGNEAUX** pour disputer la rencontre à St Pierre les Nemours au lieu de Villeneuve la Guyarde

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE MISY VILLENEUVE

Week-end du 21 et 22 mars 2026

MATCH 53548494 COURTRY ACAD. 21 – BRIARD SC 22 U14 D3C du 21/03/2026

*19/11/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 07/02/2026 à 17H15 au lieu du 21/03/2026 à 15h30

Avis favorable de la Commission, accord du club Dammarie FC pour le report de la rencontre du 17/01/2026 au 10/01/2026

Sous réserve de l'accord du club Montereau pour le report de la rencontre du 07/02/2026 au 17/01/2026

ACCORD DU CLUB DE BRIARD SC

Week-end du 11 et 12 avril 2026

MATCH 53548502 COURTRY ACAD. 21 – HERICY 21 U14 D3C du 11/04/2026

03/12/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 28/03/2026 au lieu du 11/04/2026
DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB D'HERICY

Week-end du 16 et 17 mai 2026

MATCH 53548512 COURTRY ACAD. 21 – LIEUSAINT 22 U14 D3C du 16/05/2026

03/12/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COURTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 18/04/2026 à 13H00 au lieu du 16/05/2026 à 15h30
EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE LIEUSAINT

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION,

« ... Article 10 – le Calendrier

(...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations... »

SUSPENSION DE TERRAINS

Club de VILLIERS ST GEORGES

Suite à la décision de la Commission Départementale de Discipline du 19/11/2024

« ... Match 54697527 FC Villiers 1 – Vaux La Rochette 1 Seniors D3D du 05/10/2025

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F. et l'annexe 1 du Règlement Sportif Général du District 77 de Football.

(.../...)

La Commission décide, au surplus, d'infliger UN (1) match ferme de suspension de terrain au club de FC Villiers St. G. pour manquement à la sécurité des terrains en vertu des articles 2.1 et 4.1.1 du Règlement disciplinaire.

(.../... »

Considérant que la prochaine rencontre de l'équipe Seniors 1 de Villiers-Saint-Georges est programmée le 07/12/2025 ;

Considérant que la proximité entre la date de décision et celle de cette rencontre est trop réduite, La Commission décide de ne pas appliquer la sanction sur cette rencontre.

Par ces motifs, la Commission informe le club de Villiers-Saint-Georges que la sanction sera applicable lors de la prochaine rencontre à domicile prévue :

- Le 11/01/2026 – Coupe 77 Seniors – Villiers St Georges 1 – Courtry Academie 1

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **VILLIERS ST GEORGES**

« **40.7 - En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle(s) la sanction devra être purgée.**

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, **au plus tard le vendredi midi précédent la date du ou des match(es) concerné(s)**, le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée,
b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées. ... »



Commission Départementale du Statut de l'Educateur

PROCÈS VERBAL du vendredi 12 décembre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Rôle et mission de la Commission :

La Commission Départementale du Statut de l'Educateur a pour mission de vérifier que les équipes des clubs soumises à une obligation d'éducateur, aussi bien le jour de la rencontre que pour les entraînements, sont conformes aux Règlements Sportifs Généraux (R.S.G.) Article 11.3.

La vérification de tous ces éléments est réalisée à partir des documents fournis par la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et le Service Administratif du District 77. Pour toute situation non conforme aux R.S.G., la commission transmettra à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) qui décidera de la suite à donner au dossier.

La Commission rappelle aux clubs ayant des équipes soumises aux obligations d'encadrement technique les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District liées à l'absence de l'éducateur désigné :

« Pour toute absence (pour cause de suspension, raisons médicales ou pour tout autre motif) supérieure à 4 matches, consécutifs ou non, l'éducateur désigné devra être remplacé par un éducateur satisfaisant aux obligations définies aux alinéas b) et c) du présent article. A défaut, la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football pourra faire application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article. »

La Commission demande que les Educateurs désignés pour l'encadrement des équipes, soient obligatoirement inscrits sur les feuilles de matchs où ils sont présents, en tant qu'Educateur Principale et non dans un autre rôle (Dirigeant, Délégué, Arbitre central, Arbitre assistant, etc...).

La Commission prend note des différentes modifications des clubs concernant leurs éducateurs en charge des équipes à obligation. Elle constate avec regret que certains clubs omettent de mettre en copie, lors de leur courriel au Service Technique de la Ligue, notre Service Administratif du District afin que celui-ci en informe cette Commission. Elle constate également que certains clubs envoient leur courriel de modification au Secrétariat du District sans en informer en même temps le Service Technique de la Ligue.

REPRISE DES DOSSIERS

SENIORS D1 - diplôme demandé : CFI Seniors, CFF3 ou Animateur Seniors

Roissy en Brie FC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Brahim TLILI,

- sur le match du 21/09 n°53540393, remplacé par M. Said ASMANI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 05/10 n°53540347, remplacé par M. Said ASMANI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 12/10 n°53540400, remplacé par M. Said ASMANI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 19/10 n°53540349, remplacé par M. Said ASMANI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°53540358, remplacé par M. Said ASMANI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 09/11 n°53540361, remplacé par M. Said ASMANI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Roissy en Brie FC de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de ces changements d'éducateur et pourquoi il n'a pas mis en place un éducateur titulaire du diplôme requis sur toutes ces rencontres afin de remplacer M. Brahim TLILI.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 515348 ROISSY EN BRIE FOOTBALL CLUB <515348@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 8 décembre 2025 11:36

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification Commission du Statut de l'Éducateur - club de ROISSY

Bonjour ,

Suite à votre demande, nous vous informons que les changements d'éducateur constatés sur les rencontres concernées sont liés à la suspension de M. Brahim TLILI durant cette période.

Afin d'assurer la continuité encadrante des séances et des matches, le club a désigné M. Asmani SAID pour le remplacer provisoirement. Celui-ci est titulaire du diplôme requis. Nous reconnaissons toutefois avoir omis de vous transmettre son diplôme lors de la période de suspension, et nous vous le faisons parvenir dès à présent en pièce jointe.

Le club prend bonne note de votre rappel relatif à l'article 11.3 du RSG et veillera à ce que l'ensemble des dispositions réglementaires soient strictement respectées à l'avenir.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Cordialement

Sambou Tati

Copie de la pièce jointe fournie :



M. ASMANI Said

ATTESTATION DE FORMATION
CFI - Seniors

Je soussigné Alec ERAUD, Directeur Administratif du District de l'Essonne, atteste par la présente que :

M. ASMANI Said né le 15/05/1988

a suivi le stage de formation **CFI - Seniors** selon les modalités suivantes :

Lieu de formation : 52 RUE DU MESNIL
91220 BRETIGNY SUR ORGE

Dates de la formation : Du 19/03/2024 au 25/04/2024

La présente attestation est établie pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à BRETIGNY, le 25/04/2024

Le Directeur Administratif

Alec ERAUD

Considérant un second courrier du club :

De : 515348 ROISSY EN BRIE FOOTBALL CLUB <515348@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 8 décembre 2025 14:01

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Statut éducateur

Madame /Monsieur,

Suite à la commission des statuts des éducateurs du 1 décembre 2025, nous prenons note de la demande concernant le club de Roissy senior D1.

En effet, Mr Tlili Brahim, éducateur désigné était suspendu 6 matchs et à repris sa place depuis 3 matchs. Mr Said est adjoint sur les seniors. Étant suspendu que 6 matchs nous ne pensions pas la nécessité de le remplacer. On pouvait mettre Mr DIOUF MAMADOU qui a le diplôme National car il suit l'équipe tous les matchs vu que son fils DIOUF Ousmane joue avec l'équipe 1ère. Cela prouve pourquoi on pensait qu'on devrait attendre retour de Mr Tlili sur le banc après sa suspension.

Cordialement

Claude Robin

Correspondant Roissy FC

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Brahim TLILI était en période de suspension, mais après vérification, n'a reçu aucun mail ou document afin de la prévenir d'un remplacement de l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en Seniors D1.

Considérant l'explication du club et l'attestation de formation de M. Saïd ASMANI, la Commission Départementale indique au club de Roissy FC que M. Saïd ASMANI est bien titulaire du Module CFI Seniors mais n'a pas la Certification correspondante et donc n'est pas titulaire du Diplôme requis, par conséquent il ne peut prétendre remplacer M. Brahim TLILI pour l'encadrement de cette équipe en Seniors D1.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Roissy FC.

D'autre part, la Commission Départementale attend tout de même la confirmation et l'avis de la Commission Régionale avant de modifier, ou pas, le tableau des présences.

U18 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Amicale Montereau AS :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Paulo DO CARMO MATIAS,

- sur le match du 12/10 n°53549211, secondé par M. Herwann HENRY (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

L'Éducateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 19/10 n°53549164, remplacé par M. Herwann HENRY (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°53549173, remplacé par M. Herwann HENRY (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/11 n°53549175, remplacé par M. Herwann HENRY (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/11 n°53549182, non remplacé et aucun autre éducateur sur le banc, mais M. Herwann HENRY (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis évoluait en tant qu'Arbitre Assistant.

La Commission demande au club de Amicale Montereau AS de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de ces changements d'éducateur.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant qu'aucune réponse du club de Amicale Montereau AS n'est parvenue à la Commission suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Amicale Montereau AS.

Briard SC :

Absence de l'Educateur désigné, M. Djodjo OLELA KETO,

- sur le match du 12/10 n°53549943, remplacé par M. Yoann JEAN ETIENNE (Module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 02/11 n°53549929, remplacé par M. Yoann JEAN ETIENNE (Module CFI U14-U19), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 16/11 n°53549931, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/11 n°53549933, remplacé par M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Briard SC de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de ces changements d'éducateur.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 500615 BRIARD S.C. <500615@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 8 décembre 2025 12:59

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification Commission du Statut de l'Educateur - club de BRIARD

Bonjour,

En effet, nous avons été dans l'obligation de changer d'éducateur sur la catégorie u18.

Nous avons eu un éducateur temporaire Yohann JEAN ETIENNE et nous attendions l'éducateur qui finirait la saison pour vous donner son nom.

Nous sommes désolé que la situation est tardée, l'éducateur de l'équipe u18 D1 est Matteo Jarry, titulaire des diplômes requis.

Merci de votre compréhension.

Cordialement.

Benoit Jarry

Directeur sportif SC BRIARD

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Matteo JARRY (CCFI U14-U19) devient l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U18 D1 à compter du 08/12/2025 et les raisons des absences évoquées.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Briard SC.

Par contre, la Commission demande au club de Briard SC de faire le nécessaire pour officialiser la bonne désignation de l'éducateur M. Matteo JARRY au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77. D'autre part, la Commission Départementale attend l'avis de la Commission Régionale avant de modifier le tableau des présences.

U16 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF3 ou Initiateur 2

Cesson VSD ES :

Absence de l'Educateur désigné, M. Omar ALLAOUI,

- sur le match du 21/09 n°53549898, secondé par M. Mehdi TONISSI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 02/11 n°53549887, secondé par M. Mehdi TONISSI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

L'Educateur désigné étant inscrit en tant que Délégué sur cette rencontre.

- sur le match du 16/11 n°53549889, remplacé par M. Mehdi TONISSI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 23/11 n°53549891, remplacé par M. Mehdi TONISSI (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Cesson VSD ES de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de ces changements d'éducateur.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant qu'aucune réponse du club de Cesson VSD ES n'est parvenue à la Commission suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Cesson VSD ES.

U14 D1 - diplôme demandé : CFI U14-U19, CFF2 ou Initiateur 2

Chelles AS :

La Commission demande au club de Chelles AS de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de la désignation de M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI comme éducateur de l'équipe U14 D1, sachant que celui-ci n'est pas possesseur de la Certification CFI U14-U19 ou supérieure.

La Commission indique au club de Chelles AS qu'il a la possibilité de faire valoir si c'est le cas, lors du début de saison, une demande de dérogation concernant l'éducateur désigné et non titulaire du diplôme suite à l'article 11.3 qui propose cette possibilité dans le paragraphe :

Championnat Départemental 1 U18, U16 et U14

Un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et d'une licence d'Educateur Fédéral en charge de l'entraînement et de la direction technique de l'équipe. Par mesure dérogatoire, le club accédant à ce niveau, soumis à l'obligation d'avoir un éducateur diplômé, possédant la licence d'éditeur fédéral de la saison en cours, pourra être autorisé, sur demande formulée auprès de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraineurs de Football, à ne pas utiliser durant la première saison d'accès les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 », dès lors que l'éducateur qui lui a permis d'accéder à cette division est titulaire d'une attestation de formation au Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et de la licence d'Éducateur fédéral de la saison en cours. Dans le cas où le club change d'éducateur, il doit utiliser les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 ».

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 500264 A. DES SPORTS DE CHELLES <500264@lpiffr.fr>

Envoyé : lundi 8 décembre 2025 10:40

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification Commission du Statut de l'Éducateur - club de CHELLES

Bonjour,

Nous avons bien fait la demande de dérogation en début de saison.

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note qu'une dérogation aurait été demandé pour M. Stéphane BOUKA FEIGANAZOUI en tant qu'éducateur désigné par le club pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1.

Par contre, la Commission Départementale demande au club de Chelles AS de faire le nécessaire pour fournir le document et les preuves de demande de dérogation par retour de mail à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

La Commission, après avoir vérifié les différents PV de la Commission Régionale du Statut des Educateurs, a pu lire que le club n'était pas en conformité sur les PV du 02/10 et 16/10/2025. La Commission Départementale demande à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de bien vouloir vérifier l'information avancée par le club.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Chelles AS.

D'autre part, la Commission Départementale attend l'avis de la Commission Régionale avant de modifier le tableau des présences.

Dammarie les Lys FC :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 20/09 n°53622576, présence de M. Richie MAVAKALA MABUNGU (Attestation CFI Futsal U13-U15), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/09 n°53622578, présence de M. Israel ANDRADA MANANGA (CCFI U10-U13), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/10 n°53622587, présence de M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/10 n°53622590, présence de M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/11 n°53622598, présence de M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/11 n°53622603, présence de M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/10 n°53622622, présence de M. Nordine ZAIMI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Dammarie les Lys FC de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, la raison de cette non-désignation.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant qu'aucune réponse du club de Dammarie les Lys FC n'est parvenue à la Commission suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Dammarie les Lys FC.

Mitry Compans Goelly :

Absence de l'Éducateur désigné, M. Arnaud LUNEKO,

- sur le match du 04/10 n°53622584, remplacé par M. Ryles RAMOUL (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/10 n°53622593, remplacé par M. Nicolas KAYI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/11 n°53622600, remplacé par M. Nicolas KAYI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/11 n°53622604, remplacé par M. Kevin NIANGI BIKUIDI (CCFI Sen), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/10 n°53622624, remplacé par M. Brian NEVES DA CRUZ (CCFI U14-U19), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Mitry Compans Goelly de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de ces changements d'éducateur.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 548939 MITRY MORY FOOTBALL <548939@lpiff.fr>

Envoyé : lundi 8 décembre 2025 14:55

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : RE: Notification Commission du Statut de l'Éducateur - club de MCG

Bonjour,

*L'éducateur désigné officiellement, M. Arnaud LUNEKO, était suspendu sur la période
Cordialement*



Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Arnaud LUNEKO était en période de suspension, mais après vérification, n'a reçu aucun mail ou document afin de la prévenir d'un remplacement de l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1.

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Mitry Compans Goelly.

D'autre part, la Commission Départementale attend tout de même la confirmation et l'avis de la Commission Régionale avant de modifier, ou pas, le tableau des présences.

Torcy PVM US 3 :

Aucun éducateur désigné depuis le début de saison sur cette équipe,

- sur le match du 20/09 n°53622573, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/09 n°53622583, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/10 n°53622585, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/10 n°53622594, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/11 n°53622597, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.

- sur le match du 15/11 n°53622605, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/10 n°53622625, présence de M. Romann DETAILLE (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Torcy PVM US de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, la raison de cette non-désignation.

Puis de se mettre au plus vite en conformité en informant le service Technique de la Ligue et le service Administratif du District.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant qu'aucune réponse du club de Torcy PVM US n'est parvenue à la Commission suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur,

Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,

La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Torcy PVM US.

Par contre, la Commission Départementale demande au club de Torcy PVM US de faire le nécessaire pour officialiser la désignation d'un éducateur titulaire du diplôme requis au plus vite et d'envoyer par mail, le document adéquate à la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football (CRSEEF) et de mettre en copie le Service Administratif du District 77.

Vaires 77 US 2 :

Absence de l'Educateur désigné, M. Doury Clifton YABALA,

- sur le match du 20/09 n°53622575, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 27/09 n°53622580, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 04/10 n°53622586, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 11/10 n°53622593, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 08/11 n°53622597, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 15/11 n°53622606, remplacé par M. Michee NGOKABA MWANSA (sans), non titulaire du diplôme requis.
- sur le match du 18/10 n°53622621, remplacé par M. Loïc BRAIBANT (BMF), titulaire du diplôme requis.

La Commission demande au club de Vaires 77 US de lui indiquer, par retour de courriel avant le jeudi 11 décembre 2025 au plus tard, les raisons de ces changements d'éducateur.

D'autre part, la Commission informe le club de bien faire attention et de prendre ses dispositions envers l'article 11.3 du RSG.

La Commission sera très attentive à cette situation sur les prochaines rencontres.

Considérant la réponse du club suite au dernier PV du 1^{er} décembre 2025 de la Commission Départementale du Statut de l'éducateur :

De : 509296 VAIRES ENT. ET COMPETITION US <509296@piff.fr>

Envoyé : mercredi 10 décembre 2025 14:14

À : SEINE ET MARNE SECRETARIAT <SECRETARIAT@SEINEETMARNE.FFF.FR>

Objet : Re: Notification Commission du Statut de l'Educateur - club de VAIRES

Bonjour,

L'éducateur Doury YABALA étant suspendu, il a été remplacé par Loic BRAIBANT le temps de sa suspension.

*Bonne journée,
Florian SEROUART
Directeur administratif
US VAIRES FOOTBALL 77
06 67 82 67 56*

Considérant l'explication du club, la Commission Départementale prend note que M. Doury YABALA était en période de suspension, mais après vérification, n'a reçu aucun mail ou document afin de la prévenir d'un remplacement de l'éducateur désigné pour l'encadrement de cette équipe en U14 D1.

**Considérant les dispositions de l'article 11.3 du RSG du District,
La Commission Départementale propose à la Commission Régionale du Statut des Educateurs de prendre en compte ces faits et de faire, si nécessaire, application des sanctions financières ou sportives prévues aux alinéas e) et f) du présent article 11.3 au club de Vaires 77 US.
D'autre part, la Commission Départementale attend tout de même la confirmation et l'avis de la Commission Régionale avant de modifier, ou pas, le tableau des présences.**



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du 08 Septembre 2025

Président : VENIANT LIONEL

Secrétaire de séance : HAMDAOUI Nassima,

Présents : BLANQUET Cedrick, CARON Patrick, CAU Christiane (Comité Directeur), HADET Daniel, HUET Patrick, TARGIE Frederic, MARQUES Colette, MARQUES Julio, ADAM Claude, LE MINOUX Christophe, CONEJO Ferdinand, DIAO Bilaly, HEUZARD Albin, GENTILS Stéphane

Absents excusés : CAMARA Massama, GUILLOSO Cédric (Comité Directeur), LOPEZ Antoine, OFFREDI Jean-Claude, TORIBIO Thomas, BOJ Norbert, CHILARD Isabelle, JOANNET Ludovic

Assistant : ELIASY Jean-Marc (CTD DAP), MOPIN Xavier (CTD-DAP)

• MOT DU PRESIDENT

Le président remercie les commissaires présents et espère qu'ils ont passé un bel été. Il remercie Gérard VIVES, ancien représentant du Comité Directeur auprès de la Commission, pour tout ce qu'il a fait pour elle et pour le Football d'Animation dans sa globalité au cours de ces nombreuses années.

Il procède à un rappel des points positifs et à améliorer en tenant compte des bilans effectués pour la saison 2024-2025. Il remercie le Comité Directeur pour l'appui effectué par ce dernier sur les décisions parfois difficile à prendre. Il rappelle les missions et prérogatives des Commissaires de la Commission Foot Animation et demande à chacun d'être vigilant.

• MOT DE LA REPRESENTANTE DU COMITE DIRECTEUR

Christiane CAU remercie les commissaires présents et souhaite une bonne saison à toutes et à tous.

• TOUR DE TABLE

Un tour de table a lieu afin que chacun et chacune se présente

• CALENDRIERS, CRIETRIUMS ET CHALLENGES

Une présentation des calendriers Foot Animation et Foot Féminin a lieu par les CTD-DAP. Quelques précisions sont effectuées :

- 22/11/25 : journée réservée aux challenges. Aucune pratique U6 à U9 afin de garder les terrains disponibles au maximum et ainsi éviter des annulations.
- 10/01/26 : reprise par le challenge très tôt cette saison. Ceci s'explique par l'organisation du calendrier de la LPIFF et du positionnement, avancé par la FFF, de la finale départementale U13 en raison des vacances de printemps.

- Retour des listes excellences pour le 14/11/25 et des listes espoirs pour le 02/01/26
- Explication sur le criterium : Concentration des journée pour une fin avant les vacances d'avril car il n'y a que des ponts en mai 2026. Rappel de l'obligation de la FMI en criterium. Si impossibilité, pour cause de dysfonctionnement avéré, prendre une preuve en capture d'écran ou photo et faire une feuille de match papier, puis envoyer le tout (preuve + feuille papier) au district. Des vérifications vont être effectuées. En cas de non dysfonctionnement avéré ou de non présentation de preuve réelle, un premier rappel sera adressé aux clubs, puis 100€ par rencontre concernée par la non utilisation.
- Présentation des dates de finales. Celles-ci, à l'exception de la JND, se concentre sur un mois et demi afin de laisser les ponts de Mai libre pour les clubs (tournois etc...):
 - Finales Festival U13 & U13F : le 28/03/26
 - Finales Challenge IDF U11 & U11F : le 11/04/26
 - Finales Jour de Coupe : le 18/04/26
 - Finales Challenge Foot Passion 02/05/26
 - Finales 77 U10 et 77 U12 : le 8/05/26
 - JND : le 13/06/26

- **LABELS**

Une brève présentation est faite aux commissaires, par les CTD-DAP, du label envisagé par la FFF dans le futur. Le District 77 fait parti des quelques districts pilotes choisis par la FFF pour mener une expérimentation de ce nouveau label et pour faire remonter les avantages et inconvénients. 12 clubs ont été choisis pour avoir un panel représentatif de structures variées (nombre de licenciés, labellisés ou non, spécialisés ou non, géolocalisation urbaine, semi-urbaine et rurale)

Un point à date est fait sur les clubs en fin de labellisation au 30/06/26. Pour rappel, l'obtention du label est le critère qui permet d'être automatiquement positionné sur les criteriums excellence. Le dépôt d'un dossier permet de postuler aux places vacantes disponibles, sans forcément avoir une réponse positive.

Labels Jeunes à échéance au 30/06/25 :

- * AS Chelles
- * Fontainebleau RCP
- * Jouarre FC
- * Lagny Messagers US
- * Le Mée Sports Football
- * FC Melun
- * Morêt Veneux FC
- * Mormant FC
- * Nandy FC
- * Sénart Moissy
- * Val d'Europe FC

Labels Ecole Féminine de Football à échéance au 30/06/25

- * ES Cesson VSD
- * AS Chelles
- * Dammarie FC
- * Joliot Groom's Futsal
- * Lognes US
- * CS Meaux Academy
- * FC Melun
- * Mitry Compans Goelly
- * Quincy Voisins US
- * Roissy en Brie US
- * Sénart Moissy
- * US Torcy PVM

Labels Jeunes Futsal à échéance au 30/06/25

- * Joliot Groom's Futsal
- * Torcy Futsal Evasion Urbaine

- **FUTSAL**

Un point d'étape est fait par J-M ELIASY (CTD-DAP) sur la recherche de gymnase et sur les accords obtenus en vue des challenges futsal à venir. L'idée consiste à communiquer très tôt et ainsi garder une lecture visible de cette pratique

- **U6/U7**

Un rappel des règles est effectué par X. MOPIN (CTD-DAP). De nombreuses sources de conflits et une dégradation du climat provient de la non-connaissance et de la transmission, par les responsables techniques des clubs, des règles concernant cette catégorie :

- Rappel et détail précis du ballon magique
- Rappel des distances et de l'organisation des terrains
- Rappel des rotations et temps de jeu
- Rappel du fait que l'enfant est libre sur touche et sur corner : il peut rentrer en conduite et marquer un but, sans que personne d'autre n'est touché le ballon

Prochaine réunion à déterminer



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du 17 Novembre 2025

Président : VENIANT LIONEL

Secrétaire de séance : HAMDAOUI Nassima,

Présents : BLANQUET Cedrick, CARON Patrick, HADET Daniel, HUET Patrick, TARGIE Frederic, MARQUES Colette, MARQUES Julio, LE MINOUX Christophe, CONEJO Ferdinand, DIAO Bilaly, HEUZARD Albin, TORIBIO Thomas, BOJ Norbert

Absents excusés : CAMARA Massama, GUILLOSO Cédric (Comité Directeur), LOPEZ Antoine, OFFREDI Jean-Claude, CHILARD Isabelle, GENTILS Stéphane, ELIASY Jean-Marc (CTD DAP), ADAM Claude, CAU Christiane (Comité Directeur), JOANNET Ludovic

Assistant : MOPIN Xavier (CTD-DAP) et KARAMOKO Abou (CTD-PPF)

- **MOT DU PRESIDENT**

Le président remercie les commissaires présents. Il remercie Abou KARAMOKO (CTD-PPF) pour sa présence et le félicite pour son nouveau poste. Il remercie les commissaires pour leur investissement sur les différents évènements ayant été organisés pendant les vacances de Toussaint

- **TOUR DE TABLE ET PRESENTATION CTD-PPF**

Un tour de table a lieu afin que chacun et chacune se présente au nouveau CTD-PPF. Ce dernier remercie les commissaires pour leur invitation et pour leur engagement auprès des jeunes footballeurs et des jeunes footballeuses du département. Il se présente, présente son parcours et indique être à disposition de la Commission pour l'aider dans ses besoins.

- **BRASSAGE ET POULES DES CRITERIUMS EXCELLENCE**

Le CTD-DAP présente les résultats synthétisés de tous les brassages ayant eu lieu pour le niveau excellence. Il remercie le président de la Commission L. VENIANT pour son implication sans faille et son travail concernant ce dossier chronophage mais très important pour nos clubs.

Un détail est ensuite effectué catégorie par catégorie pour expliquer la formation des poules, avec parfois, de possibles grandes distances, mais en respectant un équilibre sportif.

Un point de détail inquiétant est fait également. 4 dossiers disciplinaires ont été recensés à travers les brassages de U10 à U12. Ces dossiers concernent des attitudes et comportements non acceptables tant des joueurs, que des encadrements et des environnements. 2 rencontres n'ont pas pu aller à leur terme.

- **LABELS**

Un rappel est fait aux commissaires sur les labels à échéance.

Labels Jeunes à échéance au 30/06/25 :

- * AS Chelles
- * Fontainebleau RCP
- * Jouarre FC
- * Lagny Messagers US
- * Le Mée Sports Football
- * FC Melun
- * Morêt Veneux FC
- * Mormant FC
- * Nandy FC
- * Sénart Moissy
- * Val d'Europe FC

Labels Ecole Féminine de Football à échéance au 30/06/25

- * ES Cesson VSD
- * AS Chelles
- * Dammarie FC
- * Joliot Groom's Futsal
- * Lognes US
- * CS Meaux Academy
- * FC Melun
- * Mitry Compans Goelly
- * Quincy Voisins US
- * Roissy en Brie US
- * Sénart Moissy
- * US Torcy PVM

Labels Jeunes Futsal à échéance au 30/06/25

- * Joliot Groom's Futsal
- * Torcy Futsal Evasion Urbaine

Concernant le test du possible futur label envisagé par la FFF, une formation des formateurs a eu lieu courant Septembre, ainsi qu'une réunion avec les clubs identifiés pour ce test.

• FUTSAL

Un point est fait concernant les pratiques ayant eu lieu sur la période des vacances de la Toussaint. Les commissaires font remonter une pratique qui s'est bien déroulée, sans incidents ni souci notable. Les gymnases sont trouvés pour février, à l'exception de ceux pour les féminines

• PPF Féminin

Profitant de la présence du CTD-PPF, le CTD-DAP présente aux Commissaires la synthèse des parcours PPF Féminins U14F et U15F, du début de saison aux interdistricts. Au-delà des bons résultats sportifs, il remercie les commissaires car une grande majorité d'entre elles sont issues du Football Animation, montrant ainsi la qualité des pratiques mises en place et des organisations proposées

• Ecole des Ambassadrices du Football Seine-et-Marnais (EAFSM) et Toutes Foot

Une présentation de l'EAFSM est effectuée ainsi que de Toutes Foot. Sur l'EAFSM, la quasi-totalité des 26 femmes sont concernées par le Foot Animation de part leurs rôles : dirigeantes auprès des enfants, éducatrices des équipes Foot Animation, mamans.

Le CTD-DAP rappelle que les clubs ont jusqu'au 18 Décembre pour s'inscrire à Toutes Foot via

footclub.

Prochaine réunion à déterminer



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 11 décembre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

U11 Excellence – DAMMARIE / MEAUX – Aller & Retour

Considérant que les rencontres U11 Excellence opposant DAMMARIE à MEAUX, prévues en matchs aller et retour, sont programmées dans le cadre de la compétition ;

Considérant que des incidents sont survenus lors d'une confrontation entre les mêmes clubs au cours de la saison précédente ;

Considérant que, pour ces raisons, le club de MEAUX a informé le District qu'il ne souhaite pas disputer les matchs programmés en U11 cette saison contre DAMMARIE ;

Considérant que la Commission a estimé que, dans l'intérêt des joueurs, des éducateurs et du bon déroulement de la compétition, il convient de neutraliser ces rencontres ;

Par ces motifs,

La Commission décide de neutraliser les deux rencontres (aller et retour) prévues entre DAMMARIE et MEAUX dans la catégorie U11 Excellence ;



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI U10/U13	1er jour : 12/01/26 2ème jour : 16/02/26	MONTRY	19	2
CFI U6/U9	1er jour : 09/02/26 2ème jour : 16/03/26	MONTRY	10	11
CFI SENIORS	1er jour : 10/02/26 2ème jour : 10/03/26	FONTAINEBLEAU	6	15
CFI U14/U19	1er jour : 13/02/26 2ème jour : 13/03/26	LE MEE S/SEINE	19	2
CFI U6/U9	1er jour : 12/02/26 2ème jour : 12/03/26	MONTEREAU	12	9
CFI U10/U13	1er jour : 13/02/26 2ème jour : 13/03/26	MONTEREAU	10	11
CFI U10/U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)	1er jour : 05/03/26 2ème jour : 20/04/26	MONTRY	0	21
CFI U6/U9 Formation réservée aux mineurs (16 ans révolu licence U15)	1er jour : 23/02/26 2ème jour : 20/04/26	LE MEE S/SEINE	3	18
CFI U10/U13 Formation réservée aux mineurs (14 ans révolu licence U15)	1er jour : 24/02/26 2ème jour : 21/04/26	LE MEE S/SEINE	4	17
CFI U6/U9 Formation réservée aux féminines majeurs et aux mineurs (16 ans révolu - licence U17)	1er jour : 05/03/26 2ème jour : 27/04/26	LE MEE S/SEINE	1	20
CFI U10/U13				

Formation réservée aux féminines majeurs et aux mineurs (14 ans)	1er jour : 06/03/26 2ème jour : 28/04/26	MONTRY	1	20
CFI SENIORS	1er jour : 17/03/26 2ème jour 14/04/26	MONTRY	9	12
CFI U14/U19	1er jour : 20/03/26 2ème jour : 17/04/25	MONTRY	FORMATION	COMPLETE
CFI U10/U13	1er jour : 30/03/26 2ème jour : 04/05/26	MONTRY	9	12
CFI U6/U9	1er jour : 13/04/26 2ème jour : 11/05/26	MONTRY	3	18
CFI U6/U9	1er jour : 11/05/26 2ème jour : 11/06/26	LESIGNY	6	15
CFI U10/U13	1er jour : 12/05/26 2ème jour : 12/06/26	LE MEE S/SEINE	14	7
JOURNEE COMPLEMENTAIRE COACH JEUNE	le 10/01/2026	LE MEE SUR SEINE	0	24
JOURNEE COMPLEMENTAIRE COACH SENIORS	le 10/01/2026	MONTRY	0	24

FORMATIONS OUVERTES DE JANVIER à JUIN 2026



Football d'Animation

Festifoot U6/U7 - Foot à 4

SAMEDI 13 DECEMBRE 2025

Club recevant	LESIGNY		SERVON		PRESLES	
	LESIGNY	4	SERVON	2	PRESLES	3
	CESSON U7	4	SAVIGNY	1	MORMANT U7	2
	ALLIANCE 77	2	FONTENAY TRESIGNY	2	COMBS U7	2
	VAL DE L'YERRES	2	LIEUSAINT U7	3	LE MEE U7	4
	GUIGNES	4	NANDY U7	3	GRETZ TOURNAN U7	3
			BRIARD U7	3		
		16		14		14
Club recevant	PONTHIERRY		NANDY		HVS	
	PONTHIERRY U6	2	NANDY U6	3	HVS	1
	LIEUSAINT U6	3	MORMANT U6	2	MELUN U7	3
	BRIARD U6	2	GRETZ TOURNAN U6	2	LE CHATELET	3
	LE MEE U6	4	COMBS U6	1	MAROLLES	2
	VAUX U6	1	MELUN U6	3	BOMBON U7	1
	SAVIGNY U6	2	DAMMARIE U6	3	OLYMPIQUE DU LOING	4
		14		14		14
Club recevant	MONTEREAU		RCPF		NANGIS	
	MONTEREAU	4	RCPF	4	NANGIS	3
	LA FORET	1	VAUX U7	3	ST GERMAIN LAVAL	2
	PROVINS CPS	3	USBPO U7	2	MARLES	1
	EBNSP	2	GATINAIS	2	VERNEUIL	2
	CHAMPENOIS	2	PONTHIERRY U7	2	CHEVRY	2
	BRAYTOIS	2	GRANDE PAROISSE	1	OZOUER LE VOULGIS	2
		14		14		12
Club recevant	DAMMARIE		PONTAULT UMS U6		ROISSY U7	
	DAMMARIE	4	PONTAULT UMS U6	4	ROISSY U7	4
	PAYS DE BIERES	3	MOISSY U6	3	PONTAULT UMS U7	6
	MOISSY U7	3	ROISSY U6	2	OZOIR U7	3
	BOIS LE ROI	2	OZOIR U6	3		
	VARENNES	4				
		16		12		13
Club recevant	CHELLES		CLAYE		ST PATHUS	
	CHELLES	6	CLAYE	4	ST PATHUS	3
	MOUSSY	1	MEAUX	4	BRIE FC	4
	ST THIBAULT	1	CRECY FC	3	VILLENOY	3
	POMMEUSE	4	ESBLY	1	THORIGNY	1
	PLAINE DE France	2	MCG	3		
		14		15		11
Club recevant	LAGNY		EMERAINVILLE		BREUILLOISE	
	LAGNY	5	EMERAINVILLE	2	BREUILLOISE	2
	VILLEPARISIS	6	COURTRY FOOTBALL	2	CHELLES	3
	JOUARRE	3	FC LE PIN	2	CONGISSOIS	2
			VILLEPARISIS	4	MEAUX	3
			NOISIEL FA	4	FERRIERES	
		14		14		10
Club recevant	NANTEUIL		TORCY		VAIRES	
	NANTEUIL	3	TORCY	6	VAIRES	5
	OTHIS	4	DAMMARTIN	8	ST SOUPPLETS	3
	MONTHYON	1	COSMO	2	CHAMPS FFC	4
	CHAUCONIN	2			MAGNY	2
	TRILPORT	4				
		14		16		14

Club recevant	VAL DE France		QUINCY		PONTAULT PORTUGAIS	
	VAL DE France	8	QUINCY	5	PONTAULT PORTUGAIS	2
	BUSSY	6	VAL D'EUROPE	6	MCG	6
	AFPO	2	CS COURTRY ACADEMIE	4	LOGNES	6
			BUCEENNE	1		
		16		16		14

Club recevant	COULOMMIERS					
	COULOMMIERS	3				
	FERTE SOUS JOUARRE	3				
	BRIE EST	1				
	REBAIS	2				
		9		0		0



Football d'Animation

Festifoot U8/U9 - Foot à 5

SAMEDI 13 DECEMBRE 2025

Club recevant	VILLEPARISIS		BRIE FC		OTHIS	
	VILLEPARISIS	5	BRIE FC	5	OTHIS	4
	TORCY	2	NANTEUIL	5	MEAUX	4
	LAGNY	5	COUNTRY FOOTBALL	2	MONTHYON	3
					MOUSSY	1
		12		12		12

Club recevant	DAMMARTIN		MEAUX		TRILPORT	
	DAMMARTIN	8	MEAUX	6	TRILPORT	4
	ST SOUPPLETS	5	FERTE SOUS JOUARRE	5	ST PATHUS	4
	CHAUCONIN	3	ST MARD	3	COSMO	3
		16		14		11

Club recevant	VILLENOY		BUSSY		MITRY	
	VILLENOY	3	BUSSY	6	MITRY	6
	QUINCY	4	POMMEUSE	5	VAIRES	6
	PLAINE DE France	2	ST THIBAULT	1		
	ANNET	1				
		10		12		12

Club recevant	NOISIEL FA		VAL D'EUROPE		LE PIN FC	
	NOISIEL FA	5	VAL D'EUROPE	6	LE PIN FC	2
	THORIGNY	4	CLAYE	6	VAL D'EUROPE	4
	MITRY	3			CS COURTRY	4
		12		12		10

Club recevant	COLLEGIEN		MAGNY		FERRIERES	
	COLLEGIEN	4	MAGNY	3	FERRIERES	4
	CHELLES	4	CHELLES	3	JOUARRE	5
	BREUILLOISE	4	MOUROUX	3	BUCEENNE	3
			AFPO	3		
		12		12		12

Club recevant	LOGNES		CHAMPS FFC		CRECY FC	
	LOGNES	8	CHAMPS FFC	4	CRECY FC	2
	VAL DE France	8	EMERAINVILLE	2	REBAIS	2
			PONTAULT PORT	5	COULOMMIERS	3
					CHANGIS	2
					BRIE EST	1
		16		11		10

Club recevant	OZOIR		MELUN		GRETZ TOURNAN	
	OZOIR U8	3	MELUN U8	3	GRETZ TOURNAN U8	3
	VAUX U8	3	COMBS LA VILLE U8	2	JOUY YVRON	2
	CESSON U8	4	LE MEE U8	4	PONTAULT UMS U8	4
			NANDY U8	3	ALLIANCE 77	3
		10		12		12

Club recevant	MORMANT		ROISSY		MOISSY	
	MORMANT U8	3	MOISSY U8	4	MOISSY U9	2
	CESSON U8	4	ROISSY U8	4	PONTAULT UMS U9	4
	FONTENAY TRESIGNY	2			LESIGNY	2
	PRESLES U8	2			DAMMARIE U9	2
		11		8		10

Club recevant	LIEUSAINT		COMBS LA VILLE		CESSON	
	LIEUSAINT	3	COMBS LA VILLE U9	1	CESSON U9	4
	SERVON	3	MELUN U9	3	PONTHIERRY U9	1
	PONTHIERRY U8	3	GRETZ TOURNAN U9	2	HVS	2
	USBPO U8	3	NANDY U9	3	ROISSY U9	1
			MARLES	3		
		12		12		8

Club recevant	VAUX		VARENNES		SAVIGNY	
	VAUX U9	1	VARENNES	6	SAVIGNY	2
	LE MEE U9	4	GATINAIS	3	RCPF	4
	MAROLLES	2	OLYMPIQUE DU LOING U8	3	OZOUER LE VOULGIS U9	2
	USBPO U9	1			OZOIR U9	2
	OLYMPIQUE DU LOING U9	4			PRESLES U9	2
		12		12		12

Club recevant	BRIARD		CHATELET		ST GERMAIN LAVAL	
	BRIARD U9	2	CHATELET	2	ST GERMAIN LAVAL	2
	BOIS LE ROI	3	MONTEREAU	4	DAMMARIE U8	3
	PAYS DE BIERES	3	EBNSP	3	NANGIS	5
	VAL DE L'YERRES	3	LA FORET	1	GOUAIX	2
			BOMBON U9	1		
		11		11		12

Club recevant	GRANDE PAROISSE		VERNEUIL			
	GRANE PAROISSE	2	VERNEUIL	1		
	AVON	3	CHEVRY	2		
	PROVINS	3	LONGUEVILLE	2		
	CHAMPENOIS	2	VILLIERS ST GEORGES	1		
	BRAYTOIS	2	GUIGNES U9	4		
			BRIARD U8	2		
		12		12		0